

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXIII LEVIS — DECEMBRE 1927

No 12

JEAN-BAPTISTE LE COMPTE DUPRÉ, SEIGNEUR D'ARGENTENAY

Le colonel Le Compte Dupré fut un de ceux qui, en 1775-1776, sacrifièrent leur intérêt pour conserver le Canada à l'Angleterre.

Né à Montréal le 25 février 1731, du mariage de Jean-Baptiste Le Compte Dupré et de Marie-Anne Hervieux, il s'enrôla dans la milice aussitôt qu'il fut en âge de porter un fusil. Dès 1755, le gouverneur Duquesne lui donnait une commission de capitaine de milice.

Nous n'en avons pas de preuves écrites, mais nous avons le droit de présumer qu'en 1759 M. Dupré fit son devoir.

Le 13 juillet 1758, M. Dupré avait épousé Catherine Martel de Brouage, fille de l'ancien commandant pour le Roi à la côte du Labrador. Peu après son mariage, il vint s'établir à Québec.

Pendant le siège de Québec par les Bostonais en 1775, M. Dupré, qui était major dans la milice canadienne-française, fut un des plus ardents défenseurs de la capitale. L'anecdote suivante que nous cueillons dans le *Courrier de Québec* nous montre les services rendus par M. Dupré à la cause de l'Angleterre.

"C'était en novembre 1775. L'ennemi était aux portes de la ville. Trois sergents de la milice canadienne-française forment le complot de faire entrer les Américains par une

petite porte près de la poudrière, dont un des sergents commandait la garde. M. Dupré, faisant sa ronde à onze heures du soir, découvre le complot et en avertit le lieutenant-gouverneur Cramahé. Les sergents sont pris et emprisonnés jusqu'en mai suivant. On fit leur procès, et ils avouèrent que sans le colonel, la ville aurait été prise."

C'est sans doute pour punir M. Dupré de sa loyauté que les Bostonais s'attachèrent à lui faire tout le tort qui était en leur pouvoir. Plus de quatre cents d'entre eux s'installèrent à sa terre, près de Québec, et la ruinèrent à peu près complètement. Dans la seigneurie d'Argentenay dont il avait l'administration ils enlevèrent tous les blés, farines et effets qu'ils purent transporter.

Le gouverneur Carleton, pour reconnaître le dévouement de M. Dupré à la cause britannique, le nomma, le 4 mars 1778, colonel de toutes les milices de la ville et du district de Québec. "Pendant plus de vingt ans, dit le *Courrier de Québec*, tout le district de Québec fut sous ses ordres, et le zèle avec lequel il s'acquitta de son devoir lui mérita toujours l'amitié, la confiance et la reconnaissance de tous les miliciens."

Dans l'été de 1778, M. Dupré passa en Angleterre où il eut l'occasion de rencontrer plusieurs fois lord Germain. Celui-ci devint l'ami du gentilhomme canadien et c'est à sa demande que M. Dupré fut appelé au Conseil législatif en 1786.

Le fief d'Argentenay en l'île d'Orléans était la propriété de M. Martel de Brouage. A la mort de celui-ci, en 1761, il passa à ses filles. C'est M. Le Compte Dupré qui s'occupa pour elles de mettre cette belle terre en valeur. Le 3 juillet 1783, il en devenait l'unique propriétaire.

M. Dupré décéda à Québec le 5 mai 1820. Nous lisons dans la *Gazette de Québec* du 8 mai 1820 : "Décédé à Québec, à la 90e année de son âge, J.-B. Le Compte Dupré, Écr., colonel du 1er bataillon de milice de Québec. Il a été second commandant de la milice canadienne pendant le siège et le blocus de cette ville dans l'hiver de 1775-1776. Son service a été chanté ce matin dans la chapelle du Séminaire, après quoi son corps a été porté dans la barque à vapeur *Lauzon* à Saint-François de l'île d'Orléans où il doit être inhumé."

Sous l'ancien régime, les seigneurs avaient le privilège de se faire inhumer dans l'église paroissiale de leur seigneurie. Le plus souvent, on les inhumait sous leur propre banc. M. Dupré est le seul seigneur d'Argentenay qui s'est prévalu de ce droit.

P.-G. R.

LES DISPARUS

L'honorable Henry Black—Né à Québec le 18 janvier 1799, du mariage de James Black et de Margaret Black. Il fut admis au barreau le 20 mars 1820. Le 28 septembre 1836, M. Black était choisi par le gouvernement impérial comme juge de la Cour de vice-amirauté de Québec. Il remplaçait le juge Kerr, destitué. Les juges des cours d'amirauté étaient alors nommés directement par le gouvernement anglais, et le juge Kerr avait été destitué à la suite des accusations portées contre lui par la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada. Le juge Black devait présider ce tribunal pendant près d'un demi-siècle. Le 18 avril 1840, le gouverneur Poulett Thompson nommait M. Black membre du Conseil Spécial. Il n'y siégea pas longtemps puisque l'existence de ce corps prit fin le 10 février 1841 par l'union des deux Canadas. Le 29 mars 1841, M. Black était élu député à la Chambre d'Assemblée par la ville de Québec. On sait que sous l'Union la cité de Québec n'était représentée à la Chambre que par deux députés. M. David Burnett fut élu en même temps que M. Black. Ce dernier fit partie de la Chambre jusqu'au 23 septembre 1844. M. Black décéda à Cacouna le 16 août 1873. " Le juge Black était à la fois un esprit des plus solides et des plus distingués, et un homme de coeur. Dans toutes les questions de droit, sa parole faisait autorité. Il était profondément instruit et sur aucun sujet on ne prenait son érudition en défaut. Les plus anciens avocats le consultaient et son avis faisait loi. Il était plein de bonté et d'intérêt pour les jeunes qui avaient recours à ses lumières " (*L'Évènement*, 16 août 1873). Le juge Black avait été créé compagnon du Bain (C. B.) par son souverain et l'université de Harvard lui avait conféré le titre de docteur en droit.

LA FAMILLE DE L'HONORABLE ETIENNE
MAYRAND

Tout dernièrement, Paul Lagarde émettait dans *Comedia* de Paris, une réflexion dont les folkloristes et les généalogistes ont éprouvé maintes fois la vérité.

“Il est rare, disait le journaliste français, qu'une légende de quelle qu'elle soit, n'ait pour origine que l'imagination des hommes. Sous la légende, il y a presque toujours un fait historique, un détail réel, fait ou détail que transformèrent, amplifièrent, colorèrent l'esprit des poètes et la tradition des peuples.”

Quelques jours après avoir noté ce qui précède nous recevions la visite d'un généalogiste amateur qui nous posa cette question : “Les anciens rapportent que l'honorable Étienne Mayrand, fameux dans la région à l'est des Trois-Rivières, au début du XIXe siècle, était né en France et qu'il était venu s'établir au Canada avec un de ses frères. Est-il possible de vérifier cette assertion?”

Réunissant nos notes avec celles de M. Michel Côté, de Louiseville, un chercheur et un collectionneur qui recueille toutes sortes de renseignements sur les hommes et les choses de sa petite patrie, nous sommes en état de démontrer que la tradition a légèrement erré.

Jean-Baptiste Mayrand et son frère Henri-Guillaume apparaissent dans le gouvernement de Montréal quelques années après la fin du régime anglais. Dans un acte, Jean-Baptiste énonce qu'il est fils de Léger Mayrand et de Claudine Couvet, de la paroisse de Riom, en Auvergne. De son côté, Henri-Guillaume, lors de son mariage en 1767, se dit fils de Léger Mayrand et de Catherine Collevet, de la paroisse de Notre-Dame-de-Maringues, diocèse de Clermont, en Auvergne. Les divergences entre les deux déclarations sont considérables. Cependant, on ne peut nier la parenté, puisque dans l'acte de mariage de 1767, il est spécifié que Jean-Baptiste est “frère de l'époux” lequel est Henri-Guillaume. N'étaient-ils que frères consanguins? Nous n'es-

saierons pas d'approfondir ce point ici, car nous voulons surtout nous attacher à Jean-Baptiste et à sa descendance (1).

Première génération

Jean-Baptiste Mayrand épousa, probablement dans la région de Montréal, et vers 1765, Marie-Amable Setau, baptisée à Montréal le 24 janvier 1732 (2) et fille de Jean Setau (3) dit Sanschagrïn et de M.-Madeleine Rocheleau dit Vien.

Les époux Mayrand-Setau firent baptiser les enfants suivants à Montréal :

Henri-Guillaume, le 2 janvier 1766.

Marie-Amable, le 10 janvier 1767.

Pierre-Bonaventure, le 15 mars 1768.

Dame Mayrand décéda le 24 septembre 1769, âgée de 39 ans.

Le 23 juillet 1772, Jean-Baptiste Mayrand convolait à Montréal, avec Agathe, fille de Jacques Roy et de Françoise Prud'homme. La nouvelle épouse était âgée de 19 ans et demi; quant au marié il avait 39 ans, mais il se rajeunissait peut-être, comme nous le verrons ci-après.

De ce second mariage naquirent :

Jean-Baptiste, baptisé le 11 juin 1774 et inhumé en 1775.

Étienne, baptisé le 3 septembre 1776 et continuateur de la lignée.

Jean-Baptiste Mayrand fit un testament en 1776, (greffe Panet) et un autre en 1785 (greffe Mézières) mais cela ne paraît pas avoir "avancé ses jours", car il ne quitta ce monde que le 5 avril 1807, à l'âge de 84 ans. Si ces chiffres sont exacts, il avait donc 49 ans lorsqu'il se maria.

La veuve Mayrand convola à son tour, le premier février 1815, avec J.-B. Auger, veuf de Marie Lamy, et mourut, âgée de 84 ans, elle aussi, le 4 juin 1835.

(1) Les Mayrand établis à Montréal au XVIII^e siècle puis dans le comté de Maskinongé ne semblent pas avoir de lien de parenté avec leurs homonymes du Cap-Santé et de Deschambault. L'ancêtre de ceux-ci était en Canada dès le 17^e siècle.

(2) Tanguay n'a pas connu cet acte.

(3) Ce nom est écrit selon les actes : Setau, Settau, Seto, Ceto et Esto.

Deuxième génération

Etienne Mayrand, né en 1776, voyagea dans l'Ouest où il s'acquît du capital dans la traite des fourrures; à son retour dans le Bas-Canada il s'établit à Louiseville et s'occupa de négoce, de finances et de transactions d'immeubles. En 1812, il fit partie de la milice comme officier. Sa qualité de grand bourgeois et son état de fortune l'entraînèrent dans la vie publique; il devint député de 1816 à 1838; membre du Conseil exécutif en 1838 et du Conseil législatif en 1841. L'honorable Etienne Mayrand se maria quatre fois.

1°—Dans l'Ouest, il épousa une sauvagesse ou une métisse dont il eut deux filles qu'il ramena avec lui.

2°—Sophie Héneau, à Berthier, le 20 août 1806. L'unique enfant de cette union naquit et mourut en 1807.

3°—Thérèse Heney, à Montréal, le 30 septembre 1811. Elle mourut en 1825 âgée de 36 ans, laissant plusieurs enfants. Voir ci-après.

40—Félicité Le Maître-Bellenoix, veuve de Louis Gauvreau, à Notre-Dame de Québec, le 2 août 1827. Elle décéda le 21 avril 1851, âgée de 66 ans.

Du troisième mariage (Mayrand-Heney) nous relevons les naissances qui suivent :

a) *Marie-Thérèse-Eloïse*, b. le 17 août 1812; mariée le 10 mai 1830 à Ovide Pelletier, de Maskinongé.

b) *Georges-Etienne*, b. le 4 juin 1814, marié à Marie-Jeanne Dame, fille du docteur Alexandre Dame.

c) *Marie-Caroline*, b. le 14 février 1816; mariée le 6 juillet 1835 à Louis-Romuald Fortier, négociant de Québec.

d) *Jean-Baptiste*, b. le 9 février 1818; marié le 2 juin 1840 à Marie-Louise Le Maître-Lottinville. Ce Jean-Baptiste eut pour fils Hormisdas Mayrand, qui fut député aux Communes.

e) *Marie-Aurélie*, b. le 17 octobre 1819; mariée le 31 août 1847 à Georges Caron, qui fut député.

f) *Marie-Léocadie*, b. le 28 août 1821; mariée le 30 juillet 1840 à Joseph Deguise, notaire et négociant, originaire de Québec et qui exerça à Saint-Léon de Maskinongé.

g) *Henri-Guillaume*, b. le 6 septembre 1823; marié à Antoinette Valérie Garceau. Ce Mayrand fut médecin..

h) *Edouard*, b. le 3 mai 1825; marié le 26 juillet 1847 à Marie-Denise Lupien.

L'honorable M. Mayrand s'était fait bâtir sur le côté ouest de la grande rivière du Loup (Louiseville) une spacieuse maison de pierre, mesurant 60 pieds de longueur par 35 pieds de profondeur. Deux grandes pièces de cette maison servaient de "salons" l'un pour la famille, l'autre pour M. Mayrand. Dans celui-ci on n'était admis que sur demande. Si par hasard quelqu'un pénétrait dans "cet asile" sans y avoir été invité, le maître de céans foudroyait l'intrus de son regard et lui faisait savoir "qu'il ne recevait pas dans le moment".

Sa petite-fille, dame F.-X. Thérien, conserve encore une partie du mobilier et de la vaisselle de son grand-père. Celui-ci fut inhumé le 25 janvier 1872, âgé de 96 ans.

La grande maison des Mayrand fut détruite par un incendie, le jour de Pâques 1906; elle était alors la propriété de Cuthbert Damphousse.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Rodolphe Laferrière.—Il appartenait à une famille de journalistes. Son père fut l'un des premiers membres de la galerie de la presse à la Chambre des Communes; un de ses frères fut employé à *la Presse*, Montréal, et un autre fit aussi du journalisme pendant quelques années. Rodolphe Laferrière fut pendant dix-huit ans sur la brèche, tant comme reporter, correspondant et rédacteur en chef. Il servit sous Oscar McDonell, Charles Savary, Michel Vidal, A. N. Montpetit, Joseph Marmette, Elie et Emmanuel Tassé, tour à tour directeurs du *Canada*, d'Ottawa. Il remplaça ce dernier comme rédacteur en chef de ce journal. M. Laferrière fut président de la galerie de la presse aux Communes, en 1903. Il fut plus tard nommé traducteur au Hansard. Né à Hull en 1869, du mariage de J.-O. Laferrière et de Marie Morin, il avait fait ses études à l'université d'Ottawa. Il est mort à Hull le 17 janvier 1910.

F. J. A.

LETTRE DE M. BOCHART CHAMPIGNY, INTEN-
DANT DE LA NOUVELLE-FRANCE,
AU MINISTRE

Monseigneur,

L'état où se trouve présentement la colonie nous doit faire désirer bien tost l'arivée des secours que nous avons demandez, Mr. le comte de Frontenac et moy. Nous vous avons informé par nos lettres du mois de novembre, portées par la frégate *la Fleur de May*, que nous avons fait partir exprès pour cela, que nous étions dans une fort grande disette de vivres, que de dix ou onze navires partis de France pour ce pays en 1690, il n'en estait arrivé que trois, que nous avons repoussé les Anglais dans l'entreprise qu'ils avaient faite sur Québec et que nous étions menacez de les voir revenir ce printemps avec de plus grandes forces. On ne manque pas icy de résolution et de fermeté pour s'opposer vigoureusement à leurs desseins et je me persuade que vous aurés lieu d'en estre satisfait. J'ay conservé soigneusement les larts et les farines venus l'an passé, en sorte que j'en ay encore pour faire subsister les troupes durant deux mois, mais nous avons fort peu de munitions.

Je vous envoie, Monseigneur, les duplicatas des lettres et mémoires que je me suis donné l'honneur de vous escrire par la frégate *la Fleur de May*.

Un estat de la dépense des fortifications faites à Québec et à Montréal durant l'année 1690, je crois que vous aurez eu la bonté de faire faire un fond pour les payer comme je vous ay prié par ma lettre du 14 novembre *der* ou bien que vous aurez ordonné que cette dépense sera prise sur les revenans bons de 1689 ; elle monte à quinze mil trois cens quatre vingt dix huit livres dix sols quatre deniers, non compris 2630 l. 10 s. payez par les habitans de Québec, je vous avais mandé que lesdits habitans devaient payer 4000 l. de cette dépense, mais je ne vous avais pas expliqué que s'était monnaie de Canada qui ne vallent que 3000 l. de France, dont ils n'ont né-

anmoins payé que lesdits 2630 l. 10 s. à cause de plusieurs non vailleurs causées par la pauvreté.

Étant absolument nécessaire d'achever la cloture de Québec, de faire des retranchemens dans la place, couvrir les redoutes, racomoder les batteries, en faire des nouvelles, faire une nouvelle palissade aux Trois-Rivières, celle qui y est estant entièrement ruinée, et achever le fossé qui est autour de Montréal, nous avons commencé de faire faire lesdits travaux, la conservation du pays dépendant de la sureté de ces trois endroits ; je vous envoie, Monseigneur, un état de la dépense qu'il conviendra faire pour cela, quelque économie et bon usage que l'on fasse des deniers du Roy on ne pourra pas y dépenser moins que les vingt mil livres que je vous ay demandez.

Les soixante quinze mil livres ordonnez pour les dépenses de la guerre de 1690 ont esté employées à leur destination suivant deux états que je vous envoie, l'un est de 42309 l. 9 s. qui contient ce qui avait esté payé jusqu'au *per.* septembre 1690 dont je vous ay envoyé autant le mois de novembre dernier et l'autre de 32276 l. 16 s. 10 qui est ce qui a esté payé depuis et principalement à l'occasion du siège de Québec. Il y a encore des dépenses faites pour la guerre, mais elles seront portées sur la présente année dont je vous rendray compte et de celles qui seront faites à l'avenir par les vaisseaux qui viendront, je suis bien ayse, Monseigneur, de vous assurer que je m'attache de plus en plus à ménager les fonds du Roy puisque je scay bien que mon devoir m'y oblige et que c'est la chose qui vous est le plus agréable.

Je vous envoie un état de revenans bons pour quelques munitions distribuées aux troupes durant une année finie le dernier septembre 1690. Il monte à 3133 l. 18 s. dont je feray charger le trésorier dans la receipte de son compte de l'année 1690.

J'ay fait remettre icy au commis de Mr. de Lubert trois mil livres provenues de dix milliers de poudre envoyez en 1688 pour estre vendus aux marchands du Canada, cette somme faisant partie des fonds que Mr. de Lubert luy a fait remettre ladite année, mais j'ai remar-

qué par un *proi* et de compte de clerc à maistre dressé par ledit Sr de Lubert pour son dit commis qu'il ne luy fesait pas faire receipte de cette somme ayant esté payée sur le port de Rochefort sy cela est, le commis de Québec en doit compter comme un revenant bon, ce que Mr. de Lubert doit expliquer.

Dans l'ordre du 14 juillet 1690, pour les dépenses de ce pays, il y a dix huit cens livres de gratification pour douze anciens officiers des troupes à raison de cent cinquante livres chacun. Il n'y en avait que onze employés en 1689, le nom de celuy augmenté en 1690 est en blanc. Le Sr de la Touche Champlain, ancien capitaine étably en ce pays, s'est présenté pour la recevoir, je vous prie, Monseigneur, de me faire scavoir pour qui elle est affin de la faire payer et en mesme temps vous me marquerés s'il vous plaist, si vous avez agréable qu'on paye à l'avenir aux veuves et enfans des Srs Dugué et Contrecoeur qui en ont un extrême besoin les gratifications accordées à leurs maris portées dans le mesme ordre.

Je vous ay mandé, Monseigneur, qu'il y avait à Québec cent cinquante matelots basques qui s'estaient sauvé de l'Isle Percée lors de la prise de leurs vaisseaux par les Anglais, ces basques n'ayant pu repasser en France l'année dernière faute de batimens sont tombés dans une très grande misère en sorte que j'ay esté dans l'obligation d'en faire vivre une partie chez des habitans et de les passer dans les rôles des compagnies pour payer leur nourriture.

Il serait nécessaire, Monseigneur, que j'eusse icy un ordre de vous pour défendre de passer dans les compagnies aucun cadet qui n'eut seize ans et qui ne fut actuellement au service affin d'éviter les persécutions qu'on me fait continuellement pour cela.

Les hardes qui devaient estre données aux troupes en 1690 n'étant pas arrivées j'ay esté obligé d'en acheter icy, le commis du Trezer, en fait l'avance et je l'en feray rembourser de l'argent qui proviendra de celles qui viendront de France que je feray vendre pour cela, affin de

ne pas faire cette augmentation de dépenses sur les fonds qui seront faits.

Quoy que nous ayons Mr. le comte de Frontenac et moy fait tirer par le commis de Mr. de Lubert au mois de novembre dernier pour 87377 l. de lettres de change sur France affin d'avoir des fonds en ce pays, nous n'avons pas laissé d'estre obligez de faire cette année une nouvelle monnaye de cartes pour satisfaire à toutes les dépenses, une partie de nos fonds qui sont en munitions n'étans pas arrivée l'année dernière et nous avons fait rembourser la monnaye de cartes faite en 1690. Il est bien nécessaire, Monseigneur, de se servir de quelque autre expédient pour avoir des fonds en ce pays tous les ans qui puissent suffir pour faire les dépenses des cinq ou six premiers mois de l'année stivante, si vous voulez donner un ordre pour faire payer en France à deux ou trois mois de veues les lettres de change que l'on ferait tirer icy par le commis de Mr. de Lubert au départ des derniers vaisseaux, on pourra trouver à emprunter de nos marchands jusqu'à cinquante mil escus en argent comptant ; nous vous prions, Monseigneur, d'y vouloir penser et de considérer le tort que cela fait aux troupes qui achètent beaucoup plus cher en monnaye de cartes qu'elles ne feraient en argent comptant et encore ont-elles bien de la peine à trouver le nécessaire.

Je vous envoie, Monseigneur, la relation de ce qui s'est passé à la mort du Sr de la Salle qui a esté envoyé aux Pères Jésuites par leur missionnaire du fort St-Louis des Islinois, le Sr de Tonti qui ne sçavait pas cette mort est parti des Islinois il y a environ quinze mois pour en aller aprendre des nouvelles. Quand il sera de retour, je vous informeray de ce que j'auray pu scavoir par luy, la relation que je vous envoie contient des circonstances dont on peut tirer des lumières en cas que le Roy veuille envoyer des vaisseaux pour trouver l'entrée de la rivière qu'on a cherchée.

Je vous envoie aussy un nouveau mémoire fait par le Sr Hazeur concernant les bois qui se trouvent dans son habitation à la Mallebaye que vous aurés agréable

de faire examiner avec celuy que je vous ay envoyé en 1690. Il a fait embarquer sur les deux navires qui partent, deux billes de bois propres pour les matures affin qu'on puisse aussy les examiner et voir ce qui se pourra faire ; elles sont adressées au Sr Grignon, son correspondant à la Rochelle.

Nous avons accordé Mr. de Frontenac et moy quelques concessions en ce pays dont je vous envoie l'extrait affin que vous ayez la bonté de m'en envoyer la confirmation de Sa Majesté.

Mr. le comte de Frontenac a étably à Québec un capitaine maistre de port, dont je vous envoie copie de la commission, cela est absolument inutile et je luy ay représenté, ne s'agissant que de tenir la main à ce que le lieutenant général et le procureur du Roy fassent faire la police exactement.

Les Srs de Lorimier et Noyan, capitaines des troupes, ayant eu diférent pour une perte au jeu, mirent l'épée à la main et se batirent, le premier a esté blessé et est presque guéri, le Conseil Souverain a connu de cette affaire et les a condamnez à une amende, je vous envoie copie du procès pour vous donner connee de ce qui s'est passé. Mr. de Frontenac n'a pas jugé à propos de leur laisser le commandement de leurs compagnies qu'il a donné à deux autres officiers. Je vous envoie aussy le jugement d'un autre procès pour un pareil combat entre les Srs Duplessis et des Bergères qui a esté jugé audit conseil en 1689, dont je vous ay escrit dans ce temps là. Mr. de Frontenac après le procès jugé les laissa à la teste de leurs compagnies sans aucune difficulté et ils y sont actuellement.

J'ay appris que le Sr Patu, procureur en ce pays des anciens fermiers généraux qui sont intéressez pour un tiers dans la baye du Nord, avait escrit à ses maistres pour les engager à s'en retirer, je ne scay sur quel fondement il a pu donner un tel avis puisqu'il y a toutes sortes d'avantages à en espérer à moins qu'il n'arive quelques pertes considérables telles qu'il en peut ariver à des comerçans à la mer ; ainsy, Monseigneur, il ne doit nul-

lement estre cru et Mrs les anciens fermiers doivent estre excitez à s'y atacher plus fortement que jamais. Je me suis trouvé à leurs assemblées ainsy que vous m'avez témoigné le désirer où j'ay remarqué que tout se faisait avec ordre et exactitude. Je les ay engagez à faire un mémoire de l'état de leurs affaires pour vous en donner une parfaite connaissance, vous le trouverés cy joint ; ils vous suplient, Monseigneur, de leur continuer vostre protection.

Le Sr Villeraÿ, agent général de la ferme en ce pays, m'a demandé un règlement sur plusieurs chefs pour la recette et qualité des castors et autres affaires de la ferme ; après en avoir conféré avec Mr de Frontenac et les principaux commerçans de ce pays, j'ay fait le règlement dont la copie est cy jointe.

Mr. de Ramezay, gouverneur des Trois-Rivières, a payé en ma présence à la Ve. de Mr. de Varenne, *der* gouverneur, les 3000 l. que vous avez ordonné, qui ont esté employez utillement pour estre conservez aux enfans, ainsy que vous me l'avez marqué.

Il y a des gens qui prétendent que les deffenses de porter de l'eau de vie dans la profondeur des bois ne leur oste pas la liberté d'en porter dans les villages des Sauvages établis dans la colonie ny à Michilimaquina, à trois cens lieues de Montréal où il y a un fort pour retirer les missionnaires non plus que dans d'autres lieux éloignez le long des rivières comme si les rivières, en ce pays, ne passaient pas au travers des bois ; mon sentiment est que l'intention du Roy se renferme à n'en pas porter chez les Sauvages qui sont presque tous établis sur le bord des rivières et qu'elle s'étend à donner la liberté aux habitans d'en vendre dans Québec, les Trois-Rivières et Montréal et dans les habitations de la colonie ; faites moi savoir, s'il vous plaist, vostre volonté affin que je la fasse exécuter.

Plusieurs personnes m'ont fort sollicité de vous supplier de leur acorder des lettres de noblesse, mais quoy qu'il y en ayt qui le méritent je ne saurais vous faire cete demande à cause de leur pauvreté et que les nobles

sont à charge au pays. Il y a beaucoup de gens qui en prennent la qualité sans l'estre effectivement et qui prétendent des exemptions, mais je n'ay pas creu dans le temps de la guerre les devoir rechercher pour me représenter leurs titres ainsy que vous me l'avez ordonné ; si pourtant vous le désirez je vous obéiray.

Nous avons perdu cet hiver le Sr Lemoyne de Ste-Heleyne, gentilhomme de ce pays, lieutenant des troupes, qui est mort d'un coup de fusil qu'il receut dans l'attaque des Anglais l'automne dernier. Il a esté fort regreté des Français et des Sauvages ; ces derniers étaient entièrement à sa disposition. Son frère de Longueuil passe en France pour aller aux eaux de Barege, n'estant pas parfaitement guéri d'une blessure qu'il a eue au bras d'un coup de fusil il y a deux ans. C'est un fort honneste homme qui mériterait une compagnie.

* Quand il s'agit du logement et subsistance des troupes chez les habitans, ne suffit-il pas à Mr le gouverneur de donner les quartiers aux compagnies avec ordre aux habitans de les recevoir et loger, et n'est-ce pas ensuite à l'intendant à faire le règlement pour le logement, subsistance et payement. Mr de Frontenac par ses ordonnances règle la manière qu'ils seront logez et nourri, cela ne me fait aucune peine contre luy, mais je suis bien ayse de m'aquitter des devoirs de l'employ dont vous m'avez honoré, c'est pourquoy je vous prie, Monseigneur, de me faire scavoir votre volonté.

Il a esté proposé au Conseil Souverain par le procureur général de taxer le prix des marchandises, vivres et denrées à cause de leur grande cherté, ce qui n'a pas esté fait, fondé sur une ordonnance du Roy du 9 juin 1670 rendue pour les isles de l'Amérique en pareil cas, ayez agréable, s'il vous plaist, Monseigneur, de nous faire connoistre vos intentions affin que nous puissions nous y conformer.

Je vous ay prié, Monseigneur, au nom du conseil par ma lettre du quatorze novembre dernier, de régler la manière que vous souhaitiez que les gouverneurs, évesque et intendant y fussent receus et en mesme temps je vous ay

envoyé les arrêts rendus pour la réception de Mr de Frontenac, je croy vous devoir marquer ce qui se passe chaque fois qu'il y vient qui est presque tous les jours qu'il vient, le capitaine de ses gardes arive avant luy, entre dans la chambre et dit Mr le comte vient ; aussy tost le Conseil cesse, on fait sortir les parties, celui qui fait les fonctions de président députe deux conseillers pour l'aller attendre et recevoir au haut de l'escalier, ils le conduisent dans la chambre où il prend sceance, ensuite on fait rentrer les parties et on reprend le procès, vous jugez bien, Monseigneur, quel mouvement cela fait et combien les affaires en sont retardées. Quelque désir que j'aye de rendre à Mr de Frontenac tout ce qui luy est deub, ayant pour luy une considération particulière et vivans ensemble en très bonne union, je ne saurais néanmoins me dispenser de vous marquer jusqu'à quel point cette réception gesne le Conseil puisque je ne croy pas que cela ayt un exemple. Quand Mr de Denonville y venait prendre sa place les jours ordinaires il le faisait sans exiger la moindre partie de tous ses honneurs.

Mrs du Conseil vous suplient, Monseigneur, de vouloir aussy régler de quelle manière vous souhaitez que le Conseil marche en corps dans les processions, il a esté ordonné par un règlement du Roy du 31 may 1686 que l'intendant irait à la gauche du gouverneur, ce qui s'est fait du temps de Mr de Denonville et les conseillers marchaient après, deux à deux, Mr de Frontenac fesant difficulté d'exécuter ce règlement voulant marcher seul à la teste cela a empesché le Conseil d'aler aux processions, ainsy, Monseigneur, vous aurés agréable, s'il vous plaist, d'envoyer ledit règlement dont il n'y a icy que des copies et de vouloir régler si le premier conser marchera à la gauche de Mr le gouverneur en l'absence de l'intendant et à la gauche de l'intendant en l'absence du gouverneur, fondé sur ce que ceux qui composent les cours souveraines en France marchent deux à deux dans les processions et cérémonies, je croy qu'il sufira que le Conseil marche en corps à la procession de la Nostre Dame d'aouest comme à Paris.

Mr l'évesque de Québec n'ayant pu passer en France l'année dernière s'embarque dans un des vaisseaux qui partent présentement. Je vous prie, Monseigneur, de l'engager à faire des cures fixes comme une chose de conséquence en ce pays pour donner moyen aux curez de subsister commodement et ne pas exposer les peuples à un changement continuel.

Mr Gaillard a continué de faire son employ durant l'hiver en ce pays avec la mesme atache et le mesme zèle qu'il a toujours eu. Il repasse présentement en France ne l'ayant pu faire l'automne dernier, il se charge de mes lettres pour vous les rendre estant dans le dessein de se rendre auprès de vous aussy tost qu'il sera débarqué.

Les Sauvages de l'Acadie ont envoyé icy cet hiver plusieurs de leurs gens qui nous ont raporté que les Anglais les avaient fort sollicités de se rendre à eux, les assurant qu'ils s'étaient rendus maistres de Québec, mais qu'au lieu de les croire et d'écouter leurs propositions ils n'avaient pas cessé de leur faire la guerre et mesme qu'ils leur avaient pris une barque chargée de marchandises. Ils ont dit aussy que Mr de Menneval pris par les Anglais l'an passé avait esté envoyé à l'ancienne Angleterre et que le Sr Petit, prestre de l'Acadie, qu'ils avaient aussy fait prisonnier, avait esté renvoyé, au Port-Royal. Mr de Frontenac a fait donner de la poudre et des balles à ces Sauvages pour en porter à leurs nations afin de les exciter à continuer la guerre, il s'est engagé de leur envoyer quelques canots pour leur en porter avec d'autres munitions, je suis bien persuadé que cela ne peut estre que très utile, ces Sauvages nous estans fort atachez et ennemis irréconciliables des Anglais à cause d'une trahison qu'ils leur ont faite il y a quelques années en tuant et massacrant un nombre considérable de leurs gens qui estaient allez parmi eux de bonne foy. Mr de Frontenac m'a aussy proposé d'envoyer une caiche par la mer à la rivière St-Jean à l'Acadie afin de porter à ces nations une plus grande quantité de munitions et de marchandises pour les traiter avec eux, mais je luy ay représenté que je ne pouvais pas entrer dans cette proposition

sans un ordre exprès de vous après les défenses que vous m'aviez faites d'entrer dans un aucun commerce, d'ailleurs les Sauvages venus icy ont dit que le lieu où on voulait envoyer cette cache leur estait inconnu, ce qui me fait croire à bien juger les choses que ce voyage et ce commerce se faisaient pour favoriser le capitaine des gardes de Mr de Frontenac qui a une habitation et des établissemens dans ces lieux là, quoy qu'il en soit, ayant fait connoistre à Mr de Frontenac que cet équipement coûterait beaucoup au Roy, que les magazins manquaient d'armes et de toutes sortes de munitions et que nous n'avions aucun fond pour faire ses avances, il s'est veu dans une nécessité indispensable de diférer cette entreprise et de se contenter d'y envoyer présentement une biscayene et deux canots sous la conduite d'un des enfans du capitaine de ses gardes, je demeure d'accord qu'il est de conséquence d'envoyer chez ces Sauvages des marchandises et munitions pour se les conserver et avoir leur pelleterie à l'exclusion des étrangers et principalement dans ce temps icy que les Anglais sont maîtres de l'Acadie où ces Sauvages avaient acoutumé d'aller faire leur traite, mais on peut donner des congez ou permissions à nos marchands pour y aller comme on fait au pays des Otaoas et en ce cas passer par les rivières qui sont dans ce fleuve sans courir les risques de la mer, on trouvera des marchands pour cela.

Nous avons appris au commencement du mois d'avril qu'il s'était rendu au village du Sault, à une lieue de Montréal, deux Iroquois considérables du village des Agniez qui ont dit à nos Sauvages chrestiens (les traitant de leurs frères) que ne pouvant souffrir qu'on exerce contre eux aucun mal n'y violence ils étaient partis exprès avec cent quarante six hommes campez à deux lieues du Sault pour les venir avertir qu'il descendait un gros parti de huit cens Iroquois et quelque parti de Loups avec des Anglais meslez parmi eux pour les enlever et faire sur ce pays tout le mal qu'ils pourraient et qu'ils leur conseillaient de se retirer avec eux au village des Agniez pour éviter la tempeste dont ils estaient me-

nacez, mais nos Sauvages animez par leurs missionnaires et secourus d'un renfort qui leur a esté envoyé par Mr de Callières ont tenu bon et les ont remerciez. Ce parti d'Agniez ayant pris douze personnes du Sault avant leur arrivée les ont ramenées et ont dit à nos Sauvages qu'il fallait cesser de se tuer, adjoutant que si les Iroquois ne voulaient pas faire la paix, ils se détacheraient d'avec eux pour rester dans leur village à fumer, à quoy nos Sauvages leur répondirent qu'il fallait parler au gouverneur et cependant ne rien entreprendre de part n'y d'autre, Mr de Frontenac estant à Québec et les Agniesz ne pouvant pas attendre s'en sont retournez à leur village à la réserve de vingt cinq qui sont restez au Sault avec leurs parents. Ils ont dit aussy qu'ils n'avaient pas brûlé les prisonniers qu'ils avaient faits sur nous en revenant de Corlard au commencement de 1690 et à la Prairie de la Magdelaine l'esté dernier parce qu'on avait donné la vie à trente de leurs gens qui se trouvèrent dans Corlard lorsqu'il fut brûlé par nos Français et nos Sauvages, Mr de Frontenac doit vous informer plus particulièrement de tout ce qui s'est fait et dit de part et d'autre.

Ces Agniesz ont rapporté que le Chev. d'O. captne reformé, envoyé par Mr de Frontenac chez les Iroquois au mois de may 1690 leur avait esté donné et qu'ils l'avaient envoyé à Baston où il estait, que son interprète et deux autres Français qui avaient esté avec lui, avaient esté brulez par les Iroquois en trois villages où ils avaient esté dispercez. Que le Père Millet, jésuite, estait avec d'autres Français prisonniers dans les villages de ses Sauvages. Que les Anglais avaient pris un vaisseau français chargé de castor qui est aparament celuy de la Compagnie de l'Acadie où estait Mr Perot, qu'ils en avaient pris quatre ou cinq autres (qui sont à ce que l'on en peut juger) ceux qui estaient à la pesche à l'Isle Percée l'esté dernier, ils ont dit aussy que nos Sauvages d'en hault avaient fait quelque coup sur les Iroquois et tué quinze ou vingt de leurs gens, que les marchandises estaient fort rares à la Nouvelle Angleterre, que toute la campagne

estait abandonnée, que les vieillards, femmes et enfans estaient retirés à Baston et à Manath, qu'il n'estait revenu à Baston, que quatre vaisseaux de la flote qui avait paru devant Québec et que les autres estaient restez à l'entrée de ce fleuve pour y atendre les bâtimens français, mais il n'y a pas d'aparence que cette derre. circonstance soit vraye, n'estant pas possible d'yverner dans ces endroits là qui sont très dangereux joint que presque tous leurs bâtimens n'estaient que de petites caïches, qu'ils avaient beaucoup de malades et de blessez et point de vivres.

Laplaque, Sauvage, qui estait parti du Sault l'hiver der. avec quelques uns de ses gens pour aller faire quelques prisonniers chez les Anglais afin d'aprendre de leurs nouvelles a rencontré à son retour les Agniez qui s'en retournaient chez eux, qui luy ont confirmé ce qu'ils avaient dit et fait au Sault, ce qui l'a obligé de leur rendre cinq prisonniers qu'il amenait, et à son retour au Sault il a confirmé ce que les Agniez avaient dit, ce Sauvage passe en France disant qu'il veut voir le grand Onontio qui est le Roy dont il a entendu tant de fois parler, c'est un fort brave homme et de bonne mine qui est neveu du grand Agnié qui estait chef de nos Sauvages.

Le Sr de la Durantaye, ancien capitaine de Carignan, estably en ce pays depuis longtems, qui a esté fait capitaine réformé par Mr le marquis de Denonville et qui a commandé plusieurs années au fort de Michilimaquina avec commission du Roy, a esté retiré de ce poste l'année dernière, sans que j'aye pu en pénétrer la raison estant très honneste homme et de jugement, fort capable de menager les esprits des Sauvages qu'il a sceu nous conserver malgré les dispositions où ils estaient de faire la paix avec l'Iroquois sans nostre participation, ce fut luy qui les engagea de descendre en 1690 au nombre de quatre à cinq cens en cent canots chargés de pelleteries qu'ils traittèrent avec les Français, lorsque ledit Sr de Louvigny ariva à Michilimaquina pour relever le Sr de la Durantaye, il trouva les affaires en cette bonne disposition et les Sauvages prêts à descendre à Montréal, et

au lieu de recevoir des témoignages de la satisfaction que l'on doit avoir de ce qu'il avait sy heureusement négocié il reçoit sa révocation et son rapel.

Je ne saurais me dispenser de continuer à vous parler avantageusement du Sr Duclaux Persy, capitaine réformé, qui est venu icy en 1687. Il estait brigadier des gardes marine ; ce gentilhomme est bon officier, très sage et fort ataché au service, il mérite bien, Monseigneur, que vous ayez la bonté de l'avancer dans la Marine, dont je vous supplie très humblement.

Permettez-moi, Monseigneur, de vous demander aussy vostre protection pour le Sr de Lotbinière, lieutenant général de la prévosté de Québec, qui est obligé de passer en France pour solliciter quelques affaires qui le concernent : il a rendu des services en ce pays fort utiles en qualité de mon subdélégué à Québec lorsque j'en ay esté absent.

J'ay fait avancer aux officiers qui passent en France avec permission de Mr de Frontenac trois mois de leurs apointemens pour faire leur voyage, le Sr de Longueuil, lieutenant, a esté avancé jusqu'à la fin de l'année pour luy donner moyen d'aller aux eaux de Barège à cause qu'il a le bras cassé d'un coup de fuzil qu'il a receu en combattant contre les Iroquois dont il n'est pas bien guery, le Sr Duclos, aussy lieutenant, a receu quatre mois d'avance, estant fort incomodé de la veue et ne pouvant se rendre chez luy sans beaucoup de dépense.

J'ay fait embarquer dans le navire le *Glorieux* un soldat condamné aux galères dont je donne avis à Mr Bégon et luy en envoie le jugement ; il y a plusieurs personnes qui ont commis différens crimes que j'ay jugées avec le conseil, il y en a eu de condamné à mort et d'autres à des peines afflictives suivant les charges ; la justice se rend avec toute l'équité possible tant pour le civil que pour le criminel, sans longueur ny procédures que le moins qu'on peut et bien souvent le Conseil tient l'après midy ou des jours extraordinaires, pour sortir les parties d'affaires.

Dans le temps que Mr de Denonville estait icy nous vous avons escrit, Monseigneur, au sujet du méchant estat où estait le château de Québec. Mr de Frontenac qui y est à présent l'a remarqué aussy et désirerait qu'on le fit bâtir de neuf ; sy le Roy est en volonté de faire cette dépense présentement ce sera un bien, les bâtimens ne valant rien, il en coûtera au moins 20000 l. en travaillant sur les vieux fondemens et sy Sa Majesté ne le désire pas il suffira de le couvrir de bardeau, changer quelques poutres qui sont pourries et réparer les choses nécessaires sans songer à faire de mansarde ny le couvrir d'ardoise comme on le pourrait demander par ce que les murs ne sont pas assez forts pour suporter ces fardeaux et moyennant deux ou trois mil livres que l'on y employra il sera encore en état de durer quelques années, mais ce sont toujours des dépenses inutiles comme celles qu'on a faites par le passé qui par le menu ne laissent pas de monter assez considérablement.

Mr de Frontenac fait passer en France le Sr Basson, capne, reformé, accusé d'avoir donné un coup d'épée au Sr du Bocage, enseigne, dont il est mort, je vous ay mandé de quelle manière l'affaire estait arivée par la letre que je me suis donné l'honneur de vous escrire le 14 novembre dernier, Mr de Frontenac vous envoie copie du procès ayant fait informer de cette affaire.

Il vient d'arriver des lettres de la baye du Nord qui nous apprennent qu'il n'y a aucun changement dans ce lieu là. Je vous supplie, Monseigneur, de me continuer l'honneur de vostre protection estant avec un très profond respect, Monseigneur, vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

CHAMPIGNY

A Québec le 10 may 1691 (1).

(1) Archives du Canada.

THOMAS LEE ETAIT-IL D'ORIGINE ANGLAISE ?

Un correspondant anonyme prenait récemment à partie dans le *Bulletin* (1927, pp. 352-353) M. Jos.-Edmond Roy de ce qu'il donnait au député Thomas Lée une origine anglaise; et, après avoir cité l'acte de mariage du grand-père de M. Lée, il concluait que cet aïeul était "né en France d'un père français et d'une mère probablement irlandaise".

Puisque le notaire et député Thomas Lée a joui d'une certaine notoriété et que la famille Lée s'est perpétuée à Québec, les notes qui vont suivre auront peut-être l'heur d'intéresser.

Thomas Lée, premier du nom au Canada, était issu de Jacques Lée et d'Anne Quin. Voici l'acte de mariage de ces derniers transcrit des registres de St-Michel de Bordeaux, sous la date du 27 juillet 1721 :

"Le 27e après les cérémonies des fiançailles et la publication des trois bans faits aux messes de paroisse de trois jours de feste ou dimanche consécutifs ont recue la Bénédiction nuptialle Sr *Jacques Lée* et delle *Anne Quin* sur la dispense de nostre St père le pape Innocent II qui Les dispense du deux au troisième degré de consanguinité Sans avoir découvert aucun autre empêchement des mains de Me Joseph Sourlin prestre et bénéficiere de St Michel en présence des témoins qui ont attesté la liberté et le domicile des parties Sr Patrice Quin père bourgeois et marchand, Sr Jean Clerc, bourgeois et marchand, Sr Barthelemy Courtier, advocat en parlement, Sr André Quin, bourgeois et marchand, Sr Guillaume Copingér, qui ont signé avec nous. (Signé) Jacques Lée epous, Pat. Quin, Anne Quin, epouse, Grimault curé, Jean Clarke, B. Courtier, Guillme Coppinger (avec paraphe), André Quin (avec par.), Anne Myagh, Joane Lee, Elisabeth Walsh, Anne Lee, Fortling célébrant, J. Vall, Quin, Jean Walsh".

Les noms des parents des conjoints ne figurent pas dans cet acte. Jacques Lée était fils de Thomas Lée et d'Anne Myagh, et Anne Quin, fille de Patrice Quin et de Jeanne Lée. La dispense du 2ème au 3ème degré de parenté rapprochée des notes qui vont suivre nous permet de conclure que

Thomas Lée avait un frère marié vers 1680 avec une Delle Baron, desquels naquit Jeanne Lée, épouse de Patrice Quin.

Voici les actes de baptême concernant les familles de Thomas Lée et de Patrice Quin enregistrés à St-André de Bordeaux, l'église St-Michel dont dépendaient ces familles étant dépourvue de fond baptismaux.

Famille Lée Myagh.—De Thomas Lée, bourgeois et marchand, époux de Anne Myagh, sont issus: *Elisabeth*, marraine en 1691; *Jacques*, bourgeois et négociant, né le 8, baptisé le 10 mai 1688. Parrain et marraine: Jacques Agness et Françoise Dubernet. Il épousa 10 à St-Michel, le 15 janvier 1716, Anne-Marie Peyronnet; 20 en 1721 (*supra*) Anne Quin; — *Marie-Anastasia-Rose*, n. 31 août, b. 1er septembre 1689. Parr. et marr. Jean Gauvin, avocat en la Cour, et Marie Cody, femme d'Edmond Wright, marchand; — *Thomas*, n. 25, b. 26 janv. 1691. Parr. et marr. Thomas Arthur et Elisabeth Lée, soeur du baptisé; — *Anne*, n. 29 juin, b. 6 juillet 1692. Parr. et marr. Thomas Power et Delle Marie Lée. Anne épouse à Puy-Paulin, le 17 juillet 1715, André O'Quin, maître des vaisseaux; — *Patrice*, n. 18, b. 20 avril 1694. Parr. et marr. Sr Patrice Gorman et Delle Jeanne Lée.

Famille Quin-Lée. — Patrice Quin, bourgeois et marchand, épouse à St-Michel, en avril 1703, Jeanne Lée, dont: *Anne*, n. 1er, b. 2 oct. 1704. Parr. et marr. Sr Thomas Oucils et Delle Anne Myagh; — *Jean-Valentin*, b. 3 sept. 1707. Parr. et marr. Jean Lynch et Delle Elisabeth Lée. Ils signent avec Thomas Lée et Gorman, prêtre. Il épouse à St-Michel, le 24 janv. 1742, Jeanne, fille d'Elie Mercier. Jean-Valentin, "ancien jurat et ancien consul de la Bourse, a représenté ses lettres de bourgeoisie du 6 janvier 1760, le 8 janvier 1762" ("*Livre des Bourgeois de Bordeaux*", XVIIe et XVIIIe s. Bordeaux, Gounouilhou, MDCCC·XCVIII, 11, 225); — qui épouse à St-Michel, le 22 nov. 1731, Jean Dupuy, bourgeois et négociant.

P. Meller, dans son *Armorial du Bordelais* (3 vol. Campion, Paris, 1906), consacre quelques lignes à la famille Lée: "Famille irlandaise, fixée à Bordeaux au XVIIe siècle, et à la Martinique, où elle fut confirmée dans sa noblesse en 1777. Noblesse de bourgeoisie en 1789. *Emplois* un officier

de marine, un maître de camp, chevalier de Saint-Louis. *Aliances* Baron (168:), de Peyronnet (1716), Mizagh (168:), Desvergers de Maupertius (1765), de Laporte de Puifferrat (1786), Drouves de la Petrille (17..), O'Quin (1721). *Armes*: "D'argent à la fasce de sable, accompagnée de trois croissants de même".

Le même auteur, dans son opuscule "Famille de Peyronnet" p. 4, note que "Thomas-Patrice Lée fut convoqué en 1789 à l'assemblée de la noblesse de Bordeaux pour nommer aux États-Généraux".

La famille Quin ou O'Quin ne le cédait en rien aux Lée, leurs alliés. Le 23 décembre 1780, "Maitre Patrice-François O'Quin, écuyer, ancien mousquetaire, habitant de cette ville, a été reçu bourgeois d'icelle et a prêté le serment..." ("Livre des bourgeois", II, 226). Meller fait descendre les O'Quin des anciens rois d'Irlande. Leur naturalisation date de 1716; et, comme les Lée, ils furent convoqués avec la noblesse en 1789. (Voir "Intermédiaire des chercheurs et curieux", LX, 798).

BERNEVAL

LES DISPARUS

Théophile-Alexandre-Oscar McDonnell.—Né à Rigaud, le 10 avril 1854, du mariage de Donald McDonnell et de Dlle Mongenais, il fit ses études au collège de son village natal, puis entra à l'emploi de MM. Baskerville et frères, d'Ottawa. Il ne tarda pas à abandonner l'épicerie pour entrer dans le journalisme où l'appelaient des dispositions naturelles et des talents incontestables. Il fut pendant quelques années propriétaire et rédacteur en chef du *Canada* et en 1894, après avoir vendu ce journal, il fonda le *Temps*, dont il demeura le directeur jusqu'à sa mort survenue le 26 mai 1897. "Il avait, disait son disciple et associé, Flavien Mofet, toutes les qualités qui font le véritable journalisme, science, jugement et prudence. A ces qualités premières s'ajoutaient le don d'un style clair, concis, éloquent dans sa simplicité, et un esprit large qui lui faisait traiter ses adversaires avec la plus grande courtoisie." F. J. A.

CLÉMENT LÉRIGER DE LA PLANTE ET SA FAMILLE

Dans des papiers que le hasard me procure, je relève sur l'officier Clément Lériger de La Plante et sur ses enfants des notes probablement inédites, en grande partie, du moins. Elles ont été recueillies, il y a longtemps déjà, par le patient et opiniâtre chercheur que fut J.-B.-René Laplante, avocat et assistant greffier de la chambre des Communes d'Ottawa. On se rappelle que ce descendant de l'officier Lériger de La Plante eut une fin tragique. Lors de l'incendie du parlement d'Ottawa en février 1916, M. Laplante travaillait dans son bureau. Prévenu trop tard ou dans l'impossibilité de se sauver pour une raison quelconque ce fonctionnaire estimé fut trouvé asphyxié près d'une fenêtre, au milieu des nombreuses notes qu'il avait puisées dans les archives de Montréal comme dans celles d'Ottawa et que le feu et l'eau avaient détruites en presque totalité, si nos informations sont exactes.

Quelques semaines avant son décès, M. Laplante nous disait qu'avec ses trésors de notes il était à compléter une étude volumineuse sur les colons des seigneuries de Laprairie et de Châteauguay. Il projetait même de faire l'historique de chaque terre et d'en établir les propriétaires successifs. Quel malheur, qu'un érudit aussi infatigable ait fini sa carrière sans pouvoir transmettre le fruit de son labeur.

Il ne nous reste que la faible consolation de fournir aux lecteurs du *Bulletin* les quelques pages suivantes extraites de son oeuvre.

Première génération

“ Clément Lériger appelé “ sieur de La Plante ” par les Gouverneurs du Canada, arriva au Canada en 1685, en qualité de cadet ou de petit enseigne dans les troupes de la marine. La première fois qu'il est question de lui dans les archives canadiennes, c'est au lendemain du massacre de Lachine. Le 6 août 1689 au matin, on le

trouve au fort Rémy sous les ordres du lieutenant La Rabeyre avec Villedonné et le futur baron de Longueuil. M. de Vaudreuil enfermé au fort Rolland (près du quai de Lachine) ordonne à la garnison du fort Rémy (près de la vieille église) de le rejoindre.

“Vers l'endroit où se trouve aujourd'hui l'écluse du canal, les Iroquois cachés dans les bois qui bordent le chemin tirent sur les Français. Un seul peut échapper, c'est M. de Longueuil que des sauvages chrétiens emportent sur leurs épaules. La Rabeyre fut martyrisé et mangé par les Iroquois dès qu'ils eurent traversé le fleuve au Sault Saint-Louis. La Plante et Villedonné après mille tortures furent emmenés au pays des Tsonnontouans. En février 1692, un parti de Français commandé par M. de Beaucour délivra La Plante dans un combat livré à une bande d'Iroquois à l'île Toniata (entre Brockville et Kingston).

“Il était enseigne réformé depuis 1688, Frontenac le fit enseigne en pied, nomination qui fut confirmée le 1er mars 1693 par Louis XIV.

“En 1700, Clément Lériger est le chef d'une petite garnison au fort de Saint-Lambert (à quelques arpents du pont Victoria, dans la paroisse de Laprairie).

“A cet endroit étaient établis Pierre Roy et sa femme, Catherine Ducharme, dont la fille Marie avait 18 ans. Malgré les ordres du roi qui défendaient aux officiers de se marier avec des filles sans dot, La Plante épousa Marie Roy, le 8 septembre 1700, dans la chapelle de Saint-Lambert.

“Le gouverneur général de Callières aurait voulu pardonner, mais il n'osa rien faire sans consulter Versailles. Voici ce qu'il écrivit au ministre des Colonies le 4 novembre 1702”... Je ferai publier à la teste des troupes “la cassation des Srs de La Plante et de la Chauvignerie pour “s'être mariés sans permission contre les ordres du Roy. “Cependant comme ils ont tous deux *fort bien servy* depuis “dix sept ans qu'ils sont en ce pays et qu'ils ont beaucoup “soufert pendant qu'ils ont été prisonniers chez les iroquois, “où ils ont appris la langue dont on ne scaurait avoir trop “d'interprettes par les besoins qu'on en a dans toutes les oc-

“casions pour parler aux Sauvages, Sa Majesté pourrait leur faire grâce en les rétablissant dans leurs emplois qui se trouvent encore vacants. .” La réponse ne se fit pas attendre; le Roi fit grâce, et rendit leurs grades à La Plante et à son compagnon d'infortune.

“La Plante était d'esprit et de talents médiocres, il ne devint lieutenant que longtemps plus tard. Mgr de Saint-Vallier avec qui il avait peut-être fait le voyage de France au Canada, écrivit souvent pour lui au ministre sans résultat. Vers 1718 un de ses frères devint secrétaire du duc de Bourbon, petit-fils du grand Condé, et réussit à le faire monter en grade en 1720. Il quitta le service après 1736, encore lieutenant, et mourut à Laprairie en 1744, sur sa terre à deux arpents de la Commune et de l'endroit où furent bâties plus tard les casernes anglaises.”

Deuxième génération

Clément Leriger, sieur de La Plante, eut plusieurs enfants:

1—*Louis*, baptisé à Laprairie le 30 août 1701. Marié au même lieu, le 7 janvier 1745, à Suzanne Hubert-Lacroix, fille de Jacques et de Marie Cardinal. En 1747, au fort de Saint-Frédéric, il fut blessé de sept coups de feu. On le disait brave officier. En 1760 il avait été nommé capitaine par le gouverneur de Vaudreuil et commandait le fort de Laprairie en 1760. Il mourut à Laprairie le 28 juillet 1762 et fut inhumé dans l'église de sa paroisse.

2—*Marie-Catherine*, baptisée à Laprairie, 25 novembre 1702. Mariée le 28 septembre 1721 à René Bourassa, veuf d'Agnès Gagné. Elle fut la mère de Charlotte-Ambroisine Bourassa, mariée à Michillimakinac le 12 août 1754 à Charles Moras, sieur de Langlade qui fut, d'après Tassé, le plus brillant commandant de troupes indiennes de la guerre de Sept ans.

3—*Gilbert*, né en 1703, mort célibataire en 1736.

4—*Pierre*, né en 1706, marié à Laprairie le 2 juillet 1728, à Louise, fille de Jacques Hubert-Lacroix et de Marie Deneau. Mort après janvier 1754, avant avril 1755.

Dame Louise Hubert, veuve de Pierre Lérigé, escuyer, Sr de La Plante, âgée d'environ soixante et douze ans, fut inhumée dans l'église de Laprairie le 15 février 1772.

5—*Clément*, né le 27 août 1708, mort à 3 semaines.

6—*René-Clément*, né le 25 septembre 1709.

7—*Marie-Charlotte*, baptisée le 28 janvier 1711, mariée à Laprairie le 13 mai 1731 à Henri-Charles de Rupallaist, sieur de Gonnevillle, fils d'Antoine, sieur des Jardins, et petit-fils de Jean-Baptiste de Rupallay, premier écuyer de la fauconnerie du roi.

8—*François-Michel*, né en janvier 1713 et mort en février 1713.

9—*Paul*, né et baptisé le 3 mars 1714, marié à Laprairie le 17 novembre 1733, à Barbe Dupuy (ancêtre de votre correspondant).

10—*Jean-Baptiste*, baptisé à Laprairie le 28 mai 1717. Confirmé à Laprairie par l'Évêque de Québec, le 9 mars 1731. Marié le 14 novembre, à Marie-Catherine Rougié dite Lafrance. Inhumé à Laprairie le 16 septembre 1752.

11—*Antoine*, baptisé à Laprairie le 18 août 1719, mort au berceau (13 février 1720).

12—*René*, baptisé le 8 mars 1721. Confirmé le 9 mars 1731. Vivait en 1738. Ne paraît pas s'être marié.

13—*Joseph-Marie*, baptisé le 18 mars 1723. Marié le 14 février 1752 à Marie-Joseph Lemire-Marsolet, soeur de Sr Isidore Marsolet, supérieur des Récollets à Trois-Rivières. A son contrat de mariage il est nommé " Joseph de Lérigé escuyer sieur Dernon ". Il servit dans les troupes. Ce fut un " officier brave à l'excès, mais estropié d'un bras et sans aucun talent " d'après un mémoire cité par Tanguay dans son *Dictionnaire* et qui fut publié en 1873 par la *Société historique de Québec*.

Troisième génération

" Jean-Baptiste Lériger, sieur de La Plante, baptisé à Laprairie, le 18 mai 1717, et fils de Clément Lériger, sieur de La Plante, et de Marie Roy, fut inhumé dans l'église de Laprairie le 16 septembre 1752. Il se maria à Laprairie, le 14 novembre 1740, à Marie-Catherine Rougier (née à Laprairie 27 juillet 1715), fille de Clément Rougier dit Lafrance et

de Marie Faye dite Lafayette. Elle fut inhumée à Laprairie, le 26 novembre 1760.

Leurs enfants sont :

1—*Jean-Louis* Lériger de La Plante (surnommé Gourville et Courville), baptisé à Laprairie, le 26 novembre 1741. Marié à Laprairie, le 7 novembre 1768, à Marie-Madeleine Lefebvre " fille de Pierre Lefebvre et de défunte Marguerite Moquin ". Enterré à Laprairie, 9 mars 1802.

2—*Félix*, baptisé à Laprairie, 18 décembre 1743. Vivait en décembre 1760.

3—*Catherine*, baptisée à Laprairie (?) vers décembre 1747, se marie à Montréal, le 29 août 1768, à Ignace Hubert Lacroix. Voici l'acte presque en entier, d'après mes notes :

" Le vingt neuf aoust mil sept cent soixante et huit apres
" la publication d'un ban sans empeschement ni opposition,
" vû la dispense des deux autres accordée par messire Etien-
" ne Montgolfier grand vicaire de Mgr l'évesque de Québec,
" je soussigné faisant les fonctions curiales en cette paroisse
" ayant pris par paroles de présent. . . . (le consentement de)
" ignace hubert la croix âgé de vingt et un ans fils du Sr igna-
" ce la croix négociant de cette ville et de Demoiselle angelique
" porlier ses père et mère de cette paroisse d'une part et d'aus-
" si présente Damoiselle Catherine lérigé âgée de vingt ans,
" fils de feu Jean lérigé Escuyer Sr De la plante et de défunte
" Dame Clémence Catherine Rougier, ses père et mère de la
" paroisse de la prairie de la Magdeleine, demeurante en cet-
" te paroisse d'autre part, les ai marié selon les règles et cou-
" tumes observées en la Ste Eglise en présence du père de l'é-
" poux, de son oncle frs jacques porlier, Pierre Desrivières,
" Joseph Bouat, Paul Desrivières negotiants de cette ville et
" autres parents et amis soussignés.

	J. hubert LaCroix
Bourassa	Catherine Lerige Laplante
Montigny	Ig. Bourassas

4—*Joseph*, baptisé après juillet 1749. Marié vers 1776, à Marie-Anne Petit dite Lalumière, mort et inhumé à Laprairie le 3 octobre 1833. Voici un extrait de son acte de sépulture :

“ Joseph Leriger de La Plante dit De renom, laboureur
“ de cette paroisse âgé d'environ 84 ans, en présence de Clau-
“ de Gervais, gendre du défunt, Basile Payant, etc, etc.”

Jean Lériger et Catherine Rougier ne laissèrent que ces
4 héritiers.

* * *

L'auteur des notes qui précèdent, J.-B.-René Laplante,
était né le 19 août 1856, à Saint-Constant, rapporte-t-on,
mais nous n'avons pu trouver l'acte de naissance dans les re-
gistres de cette paroisse. Il mourut à Ottawa, ainsi que nous
l'avons dit, le 3 février 1916. E.-Z. MASSICOTTE

PAR ORDRE DE M. DE TRACY

De par le Roy et de Monseigneur de Tracy, son lieute-
nant gnal dans toute l'Amérique,

Suivant l'ordre qui m'a ce jourd'huy esté donné par
Jean Duval, escuier, sieur du Mont, mareschal des logis des
gardes de mon dit seigneur de Tracy, j'ay Michel Fillion,
nottaire royal en la Nouvelle-France, certifie m'estre exprès
transporté par devers la personne du sieur Pierre Gaignan,
marchand de la Rochelle, lequel parlant à sa personne j'ay
sommé et interpellé de faire partir présentement le navire
nommé le *Vieux Simon* estant en nostre radde, duquel il est
afreteur pour aller au devant de mon dit seigneur de Tracy
au bord du *Brezé*, en auquel lieu il sera, pour y faire ce qui
luy sera commandé pour le service de Sa Majesté protestant
qu'à faulte de ce d'estre déclaré désobéissant aux ordres du
Roy, et d'estre responsable de ce qui pourrait arriver. Fait
à Quebecq en la maison du sieur Jacques de La Mothe, mar-
chand, l'an mil six cent soixante cinq, le vingt sixième jour
de juin après midy en présence du d. sieur de La Mothe et
Jean du Tasta tesmoins qui ont signé avec le d. sieur Duval
et moy nottaire.

Jean Dutasta
Duval
Lamothe, témoin
Fillion (1)

(1) Archives de la province de Québec.

HARANGUE PRONONCEE PAR MONSEIGNEUR
LE COMTE DE FRONTENAC EN L'ASSEMBLEE
TENUE A QUEBEC LE 23^e
OCTOBRE 1672

Messieurs, vous avez donné jusques icy tant de marques de vostre zèle et de vostre fidelité pour le service de Sa Majesté dans les differens employx où vos professions vous engagent que si elle m'a ordonné de vous assembler tous aujourd'huy pour en prester un nouveau serment entre mes mains vous devez croire que c'est plus-tot pour vous procurer la joye que vous aurez sans doute d'en faire des protestations publiques que pas aucun doute qu'elle puisse avoir que vous n'avez les vrais sentimens de respect et d'obéissance profondément gravés dans vos coeurs. En effet, il serait difficile qu'un prince qui tous les jours gagne bien plus ceux des nations qu'il assujettit par les charmes de sa personne et les douceurs de son gouvernement qu'il ne les soumet par la terreur de ces armes, put soubçonner de ne pas rencontrer dans l'esprit de ces veritables sujets ce qu'il trouve dans l'esprit des peuples qui luy estaient les plus ennemis. L'écriture sainte en nous ordonnant d'obéir à nos souverains nous enseigne qu'il n'y a point d'oraisons ny de prétexte qui puisse nous dispenser de cette obéissance. Mais si ce commandement qui d'ailleurs est très juste et très raisonnable puisqu'il ne nous soumet qu'à ceux qui sont sur la terre les images du souverain des souverains ne laisse pas néanmoins de paroître quelquefois un peu dur à ces peuples à qui la Providence divine pour le chatiment et la punition de leurs crimes donne des princes semblables à ceux dont Dieu menaçoit autrefois le peuple juif dans sa colère ; n'avouerez vous pas que nous avons de grandes actions de grâce à rendre à sa bonté de nous en avoir donné un qui n'attire pas plus nos soumissions par les grandes qu'il possède et les actions héroïques que nous lui voions faire tous les jours qu'il nous inspire d'amour et d'admiration par le caractère de la puiscence dont il est revêtu. Elles sont si surprenantes que l'histoire ne

nous en fournit point de semblables et que la postérité aura assurément de la paine à croire ; car si nous lisons que des conquerans ont autrefois gagné des roiaumes et des empires il se trouve ou que ces conquêtes leur ont couté beaucoup de sang et de temps ou que ayant eu a faire à des peuples effeminés et qui n'estaient pas aguerrys la facilité qu'ils ont eu à les vaincre a diminué la gloire qu'ils ont cru remporter en les subjugant. Mais de voir que vostre incomparable monarque aye assujety en six semaines de temps une nation qui plus de cent années a sceu les armes à la main maintenir sa liberté contre les puiscances les plus formidables de l'Europe, qu'il ayt pris un pais que l'art et la nature — fortifient également et où l'on compte autant de places fortes qu'il y a presques de bourgs et de hameaux, qu'enfin il ayt contraint une republique qui n'avoit formé et conservé sa domination que par la guerre à venir implorer sa miséricorde et luy offrir de ce despouiller de toutes les marques de sa souveraineté, ce sont en vérité des prodiges dignes de nostre grand monarque que nous ne saurions assés admirer.

Ces conquêtes si promptes et si extraordinaires vous on du relever messieurs de l'aprehension que la nouvelle de la guerre vous devoit causer puisque vous n'en avez pas plutot sceu le commencement par la déclaration que Sa Majesté m'avait ordonné d'en faire publier que vous avez deu en espérer d'en voir une glorieuse fin par les bonnes nouvelles que le dernier vesceau de France qui est arrivé en ce pais nous a apportées.

Mais si elles dissipent nos craintes elles doivent ausy relever nos espérances et nous consoler de n'avoir eu cette année tous les secours qu'on avait acoutumé d'envoyer dans ce nouveau monde puisque vous devez être persuadés que le printemps qui vient vous receviés au double et que vous vous ressentirés autant des prospérités de Sa Majesté, qu'il a esté juste en quelque façon que vous entrassiés en part par cette privation d'assistance des grandes dépenses qu'elle a esté obligée de faire pour soutenir une guerre d'une si haute importance.

C'est ce que vous devés atandre de sa bonté et des soins de ce fidèle et infatigable Ministre qui est le principal exécuteur de ces intentions et dont il est inutile que je vous dise le nom puisque la passion qu'il a pour l'establissement de ce pais vous le doit faire conoitre pour nostre principal protecteur auprès de Sa Majesté ; mais le véritable moyen de l'obliger à la solliciter puissamment de nous départir des nouvelles grâces et des nouveaux secours c'est de conspirer tous ensemble tout ce qui peut contribuer au progrès et à l'avancement de cette colonie.

Car quand il pourra assurer Sa Majesté que Messieurs du Clergé continuent avec une piété singulière à instruire les peuples par leurs paroles et par leurs exemples, qu'il lui pourra dire que les religieux qui sont employés dans les missions s'appliquent avec plus de zèle que jamais à la conversion des sauvages qu'ils sont, par des moyens qu'ils n'ont pû peut estre encore pratiquer à les rendre sujets de J. C. et du Roy tout ensemble, et qu'il verra que dans la pratique et le comerce qu'ils ont continuellement avec eux ils leur inspirent l'envie d'aprendre nostre langue et de quitter des moeurs et une façon de vivre qui est aussy contraire et oposée à l'esprit du cristianisme qu'elle l'est au sentiment d'une personne véritablement resonable.

Ils doivent estre persuadés qu'ils recevront des nouvelles marques de protection et des assistances toutes particulières dans l'exécution de leurs pieux dessains.

Quand il aprendra d'un autre costé que la noblesse est animée d'autant d'ardeur et de courage pour la defense du pais qu'elle l'a esté pour sa conquete qu'il saura qu'elle est toujours preste à prandre les armes et à les faire prandre à ces vassaux quand il s'agit de quelque entreprise, et quand il conoitra que dans le profond repos dont on jouit présentement dans ces provinces elle s'applique avec soing à l'augmentation et à la culture de ses terres et de ses seigneuries, ne doutés pas, Messieurs, qu'il ne soit dans la résolution de luy procurer de nouveaux honneurs et de nouvelles recompenses.

Si les Magistrats de leur part s'estudient à rendre la justice avec intégrité et sans corruption en abrégant la longueur des procès et ne consommant point les parties en des frais excecifs.

Si les marchands s'eforcent à faire fleurir les comeres qui sont desjà establys et à chercher des moyens et des inventions pour en faire de nouveaux.

Si enfin le reste des habitans de cette colonie ce contentient dans le devoir et l'obeissance ne songant qu'au défrichement et à la culture de ces concessions et qu'à l'augmentation de son petit négoce soit par la nourriture d'une plus grande quantité des bestiaux soit par des nouvelles manufactures auxquelles une partie peut s'adonner soit en ce défesant de cette inclination fainéante et vagabonde qui fait que quelques uns ont de la paine à subsister, je puis vous répondre messieurs qu'il ne sera pas difficile à ce grand ministre d'obtenir de Sa Majesté toutes les grâces, toutes les faveurs et tous les secours que nous pouvons désirer.

Il seroit donc inutile de vous exhorter d'entrer dans ces sentimens puisque vos propres intérêts vous y engagent il ne me reste messieurs pour finir ce discours qu'à vous protester que je m'estimeray heureux de consacrer toujours tous mes soins, toutes mes veilles, toute mon application et ma vie mesme s'il est nécessaire pour l'augmentation de l'empire de J. C. dans toutes ces contrées et de la domination du Roy sur toutes les différentes nations qui les habitent (1).

LE RECOLLET BERNARDIN LE NEUF

Né aux Trois-Rivières le 20 octobre 1672, du mariage de Michel Le Neuf de la Vallière et de Marie Denis, le Récollet Bernardin Le Neuf eut une carrière assez courte puisqu'il décéda à Québec en janvier 1702.

Dans la livraison de mai 1906 de la *Revue Franciscaine*, le Père Théodoric Paré donne d'intéressantes précisions sur ce Récollet, qui exerça le ministère au Cap-Santé, à L'Ancienne-Lorette et à Rimouski.

(1) Archives de la province de Québec.

LETTRE DE L.-J. PAPINEAU A M. A.-M.
BOURASSA

—
Monte Bello 27 7bre 1856.

Mon cher Monsieur Bourassa,

Tout ce que vous avez fait, faites & ferez avec la Soeur Thibaudeau en vue des soins et traitemens que demande la tentative de ramener à son premier état de santé notre chère enfant, reçoit notre entière approbation et nos sincères remerciemens. Je sais bien que le Dr ne devait pas s'absenter sans prévenir la Mère Thibaudeau, et que tous, nous avons raison de nous plaindre de cette circonstance. Néanmoins le médecin, a toujours pour excuse solide, qu'un cas imprévu & subit de maladie l'a entraîné inopinément au loin, et l'a retenu plus qu'il ne prévoyait. Il est pourtant évident que la chère malade avait besoin de remèdes ; qu'il n'était pas présent au tems où elle dû les prendre ; qu'elle a souffert du retard, et qu'elle ne souffrira plus par pareille circonstance, parce que la bonne Mère Assistante ne fera pas elle des promenades de trois jours au loin, et qu'elle soignera quand & comme elle le trouvera à propos. Les remèdes donnés ont opéré favorablement, c'est là l'essentiel. Que grand est le besoin que Dieu nous donne la consolation de voir cette chère enfant se rétablir. Si son inscrutable volonté était de nous refuser ce bienfait, priez que nous ne blasphémions point son saint nom, et que nous pleurions le reste de nos jours, sans murmures impies & offensants. Il est bien peu d'hommes pour qui ce ne soit pas un grand malheur de vieillir. Il n'y a que dans la jeunesse, que les illusions que chacun se forme sur un avenir de succès, rend la vie supportable. La vieillesse additionne des souvenirs de déceptions, de douleurs, des pertes recidivées de ceux qui lui ont été chers, elle n'est plus qu'une plaie vive, de plus en plus sensible aux souffrances du coeur, quand elle ne l'est plus du tout aux jouissances sensuelles. Moins elle est forte pour s'aider, plus elle doit être reconnaissante pour ceux qui lui viennent en aide. Il est **de toute impossibilité de le faire plus et mieux que vous**

ne le faites pour notre Azélie & nous tous ; ainsi mes remerciemens doivent être sentis et infinis, et ils le sont, soyez-en sûr.

Avec quelle anxiété j'attends votre lettre de lundi. Par amitié et par pitié, continuez à être un correspondant aussi assidu comme vous avez eu la bonté de l'être. Vraiment vous êtes parfait, et tout imparfait que je suis, je vous aime de tout mon coeur.

Votre obeisst servt & ami très affectionné,

L.-J. PAPINEAU (1)

NICOLAS DE HAUCOURT, SIEUR DE LIEU

Pardevant les notaires royaux gardes nottes en la Nouvelle-France résidents à Québec soussignés fut fait en sa personne Nicolas de Haucourt, escuyer, sieur du Lieu, enseigne de la compagnie du sieur Froment, capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment de Linnière incorporé, au régiment de Carignan, de présent en ce pays entretenu pour le service du Roy, lequel s'est volontairement démis comme de fait il se démet par ces présentes de sa dite charge d'enseigne es mains de Sa Majesté, pour et au nom de Félix Dubois, escuyer, sieur de St-Maurice, pour par le dit sieur de St-Maurice jouir sous le bon plaisir de sa dite Majesté de la dite charge d'enseigne ainsy que le d. sieur de Haucourt en a ci-devant joui. Car ainsi, etc. Fait et passé au fort St-Louis du d. Québecq l'an de grâce mil six cent soixante sept, le deuxem. jour d'octobre et a le d. sieur de Haucourt signé à ces pntes avec les dits notaires suivant l'ordonnance.

Haucourt
Duquet, nore
Becquet, nore

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

UNE SUPPLIQUE DE M. DE LOTBINIERE

A Son Excellence Monsieur le Général Carleton, Lieutenant-Gouverneur en Chef de la Province de Québec, en conseil.

Supplie humblement Michel Chartier Chevalier Seigneur de Lotbinière, d'Allainville, Vaudreuil, Rigaud, Villechaume, Nouvelle-Beauce et autres lieux et a l'honneur de représenter à votre Excellence et l'honorable Conseil de cette province qu'il possède plusieurs fiefs et seigneuries avec haute, moyenne et basse justice et nombre d'autres droits exprimés tant aux Brevets de concession des dites seigneuries qu'à la coutume de Paris à laquelle les dits Brevets renvoient qu'il réclame tous sans en excepter un seul pour lui avoir été conservés et par la capitulation générale de ce pays et par le dernier traité depuis conclu à Paris en 1762.

Du nombre de ces droits est celui de la traite exclusive avec les sauvages dans toute l'étendue des dites seigneuries pour lequel il ne peut plus attendre, dont ses prédécesseurs ont joui sans interruption ni la plus petite difficulté sous le gouvernement français, qui, s'il en jouissait comme eux et comme il y est fondé dans l'acquisition qu'il a fait de ces biens, aurait doublé et au-delà le revenu qu'il en tire, mais dont il a été privé constamment quelque démarche qu'il ait fait accompagné de Juge de Paix vis à vis de ceux qui s'étaient emparés de la dite traite dont il n'a pu avoir satisfaction et qu'il n'a pu faire déguerpir après même s'être adressé pour cet effet et à Son Excellence Monsieur Murray, comme représentant pour lors en ce pays la personne du Roi, qui pour remplir la parole royale sur la plinte du suppliant n'aurait pu se dispenser de le maintenir dans une jouissance entière et complète de tous ses biens.

Ce droit de traite que le suppliant se contente de fixer seul pour le moment lui est si nécessaire que s'il en était privé plus longtemps, loin de jouir du sort gracieux qu'il devait se promettre il se verrait quoique usant de la plus grande économie, hors d'état de satisfaire aux deux tiers des obligations qu'il s'est imposées dans l'achat des dits terrains et avec leurs attributs.

Messieurs de Vaudreuil pour la seule traite de Carillon au pied du Long Sault de la Grande Rivière ont eu de ferme depuis dix huit cent cinquante livres tournois payables en or jusqu'à trois mille et trois mille six cents livres : la ferme aurait été beaucoup plus considérable en ces derniers temps et il est à croire qu'elle ne peut qu'augmenter par la suite.

Ce considéré, Monsieur, il plaise à Votre Excellence et Conseil faire attention au temps écoulé depuis que le suppliant a fait les démarches qu'il devait pour jouir de ses droits qu'on lui a refusés et dont il n'a jamais dû être privé. Il vous plaise aussi ordonner pour l'avenir à commencer de ce jour qu'il jouisse sans le moindre obstacle du dit droit de traite exclusive dans toutes ses seigneuries: ordonner de même un dédommagement en faveur du dit suppliant de cinq cents livres sterling contre chacun de ceux qui au mépris de ce droit tenteraient de faire la traite dans aucune de ses seigneuries sans s'être arrangé avec lui et avoir obtenu sa permission par écrit, et vous ferez justice.

A Québec le 26 novembre mil sept cent soixante et six.

CHARTIER DE LOTBINIERE (1)

LES DISPARUS

L'abbé Henri Simard.—Né à Québec le 4 mars 1869, du mariage de Louis-Joseph-Alfred Simard, médecin, et de Edith Michaud. Ordonné prêtre par le cardinal Taschereau le 11 octobre 1891, M. Simard passa toute sa vie au séminaire de Québec et à l'université Laval. Il fut professeur de physique et d'astronomie. Docteur en théologie en 1891, maître ès-arts en 1902, M. Simard fut aussi membre de la Société Royale du Canada. Décédé à Québec le 7 novembre 1927. Auteur de *Traité élémentaire de physique* (1903, cinquième édition en 1925), *Cours élémentaire de cosmographie* (1910, seconde édition en 1916 ; *Manuel de sciences usuelles* (1907, sixième édition en 1924, en collaboration avec M. le chanoine Huard); *Propos scientifiques* (1920, première série); *Propos scientifiques* (1927, seconde série).

(1) Archives du séminaire de Québec.

LE CLUB DES DIX

Parmi les anciens clubs, cénacles ou cercles du Canada dont on devrait garder le souvenir, réservons une place honorable au club des *Dix*. Formé d'une partie de l'élite des citoyens de langue française d'Ottawa, n'admettant que des amis choisis dont le nombre ne pouvait dépasser la dizaine, ce groupe poursuivait sans ostentation ni publicité, mais avec une belle constance, le but de s'instruire en s'amusant.

Possédant sur ce cénacle particulier de copieuses confidences, je les condense à l'intention des chercheurs et des analystes. Mais avant, il importe de donner l'origine de mes renseignements. Ils datent de plusieurs années.

J'avais demandé, un jour, à l'ami regretté, Benjamin Sulte, de me renseigner sur ces *Dix* dont j'apprenais qu'il faisait partie, et il s'exécuta volontiers. Ceux qui ont connu M. Sulte savent qu'il distribuait libéralement ses trésors de connaissances par jets plus ou moins volumineux, selon ses loisirs et ses dispositions.

J'ai donc de lui, sur les *Dix*, de nombreux feuillets écrits en différents temps, à bâtons rompus, lorsque les souvenirs et les réflexions surgissaient dans l'esprit de mon distingué correspondant. Ne pouvant tout publier, j'ai classifié ces feuillets épars, je les ai fusionnés, quand il le fallait, en conservant toutefois, autant que possible le texte alerte de feu M. Sulte.

* * *

En 1882, pour rencontrer l'abbé H.-R. Casgrain, M. A.-D. De Celles invita à dîner les amateurs (écrivains) de son cercle ordinaire. C'est alors que nous avons décidé de fonder pour nous entretenir de nos études respectives, un club qui devait se réunir tous les mois, mais qui bientôt s'assembla chaque semaine.

Les membres, qui furent de la fondation, se nommaient par ordre alphabétique :

Baudry, P.-J.-U., avocat.

Benoît, Alphonse, major dans les Voltigeurs.

De Celles, A.-D., historien et journaliste.

Deville, Édouard, capitaine, arpenteur général.
Fréchette, Achille, poète.
Garneau, Alfred, poète et historien.
Lusignan, Alphonse, journaliste.
Marmette, Joseph, romancier et archiviste.
Prévost, Léandre Coyteux, docteur en médecine.
Sulte, Benjamin, historien.

Plus tard les suivants remplacèrent des membres fondateurs, décédés ou retraités :

Désaulniers, Dionis Lesieur, traducteur.
Fournier, Téléphore, juge de la cour suprême.
Neilson, John C. Hubert, colonel.
Panet, Charles-Eugène, colonel.
Pineault, Louis-Félix, colonel.
Poirier, Pascal, sénateur.
Saint-Louis, Horace, traducteur.
Taillon, A. A.

N'allez pas croire que notre dessein dans ces réunions était de nous amuser en faisant de l'esprit et racontant des anecdotes, comme cela arrive souvent dans les rencontres fortuites où chacun s'égaie à sa façon. En pareil cas personne ne retire la moindre instruction — c'est un passe-temps agréable et pas davantage.

Nous avons un but plus relevé, sans y mettre de la prétention. La base de nos soirées était, je dirai, une étude en commun. Jugez-en : sur la lecture d'une page choisie d'avance par l'un de nous, les commentaires survenaient, les idées se réveillaient, les propos s'enchaînaient, les observations abondaient, une controverse surgissait et, selon la valeur de nos connaissances, la causerie allait aussi loin que nous pouvions la désirer en tâchant d'embrasser l'ensemble du sujet amené sur le tapis.

C'était mettre plusieurs têtes sous le même bonnet tant que durait cette agréable discussion.

Combien de fois le moins savant d'entre nous n'a-t-il pas risqué des remarques valant toute notre science, et combien de fois aussi l'un des plus modestes ne s'est-il pas surpris disant : " La semaine prochaine, je vous

apporterai du nouveau sur la question qui nous occupe, parce que ce débat faisait revivre dans sa mémoire le souvenir d'une ancienne lecture tout à fait appropriée à ce que nous disions.

En un mot, il y avait profit à ce jeu intellectuel, nous le sentions et plus le temps marchait, plus nous prenions goût à la conduite du cercle. Nous sortions toujours de là mieux renseignés, très satisfaits — sans compter que ces deux ou trois heures avaient été charmantes comme une débauche d'esprit.

* * *

Huit ou dix personnes réunies dans la maison de l'une d'elles, c'est un groupe facile à conduire et c'est tout autant qu'une pièce d'un logis ordinaire peut contenir de manière à laisser chacun à l'aise. Dix c'est le bon nombre — nous en avons fait l'expérience.

Sur dix, il en manque à chaque séance, un, deux, trois.

Mais à Ottawa, il nous était facile d'avoir deux ou trois "nobles" étrangers du pays des lettres et des sciences.

De ces étrangers Américains, Anglais, Français, Russes, Allemands, en avons-nous amenés à nos soirées ! Ces gens y étaient dans leur milieu propre. Ce n'était jamais banal et toujours instructif.

* * *

Nous fumions. On prenait "un coup" sur l'ordre du président, qui était toujours le membre chez qui nous avions été la dernière fois. Soirées closes à onze heures. En arrivant, on disait au président quelle sorte de question on apportait — et il réglait de suite la marche des affaires.

Les temps primitifs du monde, l'homme pré-historique, l'origine des idées, le début des arts utiles, les croyances des peuples les plus anciens, tout y passait, à l'aide des ouvrages les plus accrédités. Nous vivions de la vie de soixante siècles.

Sept ou huit cents séances constituant un cours varié comme on n'en a jamais peut-être fait dans aucun pays et n'importe quand.

N'étant pas publiques nos réunions n'avaient ni ennemis ni envieux. Étant cercle fermé, nous ne subissions ni l'influence du dehors ni l'incommodité des nouveaux membres à l'esprit novateur ou réformateur ou troublant.

L'histoire du Canada avait sa belle part en tout temps.

Notre littérature, dans son ensemble, y revenait sous mille propos, par voie de comparaison le plus souvent.

Sur l'éloquence, à travers les siècles, nous avons discuté longuement toutes les célébrités. Le théâtre de même.

Sur le style, l'art d'écrire, de parler, de causer, de bien dire, nous ne manquions jamais de nous étendre, surtout après la lecture d'un morceau de maître.

Ni religion, ni politique, ni cancanage. Rien que des sujets d'étude neutres. Les religions entraient par la porte de l'histoire. La politique ancienne de même, au jugement du président.

Presque toujours un sujet traité amenait une suite dans une séance subséquente parce que l'un de nous y apportait un livre qui complétait notre premier examen du sujet. Ce que nous ayons vu de choses curieuses sous cette forme est incroyable.

Réunions : automne, hiver, printemps, chaque mercredi, chez l'un des membres, par ordre alphabétique. Enfin, un dîner par année chez un restaurateur.

Invariablement, deux ou trois membres apportaient des sujets de discussion.

Nous avions constamment un ordre du jour plein.

Ces soirées ont été le grand plaisir de ma vie littéraire — et les *Dix* peuvent en dire autant. Nous nous sommes instruits en nous amusant selon nos goûts.

Pas de membre faible. Ceux qui ne faisaient pas beaucoup de frais de discussion, savaient juger bien des choses. Chacun y mettait du cœur.

En fait d'annales, le secrétaire des *Dix* tenait compte de la principale lecture ou conversation de chaque séance et, de six mois en neuf mois on faisait l'examen du tableau pour voir si nous avions négligé une classe

d'étude plus qu'une autre. Le tableau disait seulement : Agriculture 1. Mécanique 3. Guerre 2. Économie politique 4. Voyages 3. Histoire de France 4. Tragédies 3. Comédie 4. Critiques 7. Poésie 4. Géographie 1. Philologie 2. Sciences exactes 2. Colonies 3. &c.

Nous ne cherchions pas à éclairer le monde mais plutôt à nous éclairer nous-mêmes.

Aucun des membres n'y a lu de ses ouvrages. Pas d'admiration mutuelle.

Durant plus de vingt-cinq ans, les *Dix* ont fonctionné sans s'écarter d'un iota du programme primitif.

Les 21 de Québec se faisaient des lectures de leurs compositions, ce qui est le contraire du système des *Dix*, puis leurs réunions tournèrent en petits soupers et gueuletons politiques.

Les *Dix* n'ont fait qu'une chose, mais faite à la perfection.

* * *

A l'heure qu'il est, 12 septembre 1919, les *Dix* existent encore, mais, depuis quinze ans, ce ne sont plus des fondateurs. Il s'y mêle un peu de tout, bien que la lecture des livres y domine. C'est fort bien encore, mais pas aussi parfait que nos 25 ans. Si j'ai bonne mémoire, c'est de 1900 à 1906 que la plupart des fondateurs ont disparu, par la mort, l'absence, la retraite volontaire.

* * *

Aujourd'hui, les dix fondateurs sont morts. Le dernier survivant, M. Achille Fréchette, vient justement de mourir en Californie.

E.-Z. MASSICOTTE

UNE OPINION DE M. J.-C. TACHE

La religion, la langue et les souvenirs sont les éléments principaux qui constituent la nationalité: tant que nous tiendrons à ces trois choses, avec cette volonté ferme que rien n'ébranle, que l'intérêt national matériel ne saurait faire défaillir, aussi longtemps, quoiqu'il arrive, nous conserverons cette vie distincte sans isolement qui honore notre race et arraché des éloges de la bouche même de ceux qui, on le sent, voudraient pour tout au monde pouvoir trouver à nous attaquer sur ce terrain (J.-C. Taché, *L'île Saint-Barnabé*).

UN ENGAGEMENT DE VOYAGEURS EN 1775

Furent présents Michel Charly, Michel Traversy, Joseph Traversy, Charles Moreau, Jean Baptiste Manseau, François Sanfaçon et Louis Carrié, tous habitans demeurans en la paroisse de Notre Dame de Ste. Foy, près de cette ville, lesquels se sont par ces présentes volontairement engagés en qualité de voyageurs pour l'espace de dix huit mois à compter du premier jour du mois de mai prochain pour un voyage pour le pais des Élinois et du Missisipy, en bas et en haut du Missisipy, à Monsieur Pierre Durand, marchand voyageur, étant sur son départ pour les pais d'en haut de cette province, demeurant actuellement en cette ville quartier du Palais à ce présent et acceptant, qui les a retenû en qualités de voyageurs et d'engagés pour le dit tems de dix huit mois pour le plus, s'obligent les dits engagés voyageurs de le servir et luy obéir pendant le dit tems de voyage en tout ce qu'il leur commandera de licite et d'honeste, de travailler pour luy en honneste gens, de faire son profit, d'éviter sa perte et son dommage et de l'avertir lorsqu'il viendra à leur connoissance quelque chose contre ses intérêts ; de ne point l'abandonner pendant le dit voyage et le dit tems et d'aller exactement, fidèlement et avec le plus de diligence qu'il leur sera possible, dans tous les différens endroits des dits pais d'en haut où il lui plaira de les envoyer et employer. Pour son service et son profit, promet et s'oblige le dit sieur Durand de traiter humainement et doucement les dits engagés voyageurs, de les nourrir pendant le dit tems et le dit voyage comme il est de coutume, et de leur payer à chacun d'eux pour le dit voyage et le dit tems la somme de trois cents schelins courant de cette province, laquelle somme leur sera payée à fure et à mesure que chacun d'eux en aura besoin, plus de donner et livrer à chacun d'eux avant leur départ de Montréal, une couverture blanche de deux points et demi, une chemise de coton, un braguet, et une paire de mitasse d'étoffe, a été convenu entre les parties que les dits engagés voyageurs se rendront et transporteront à Montréal à leurs frais et

dépens, et que lorsqu'ils y seront rendus, ils seront pour lors au compte du dit sieur Durant fusse même quelque tems avant le dit premier mai, qu'ils s'obligent d'estre rendus à Montréal ; de plus a été convenu que si le dit voyage dura moins de dix huit mois, ils seront libres du moment qu'ils seront de retour à Montréal et dans le cas où il durerait plus de dix huit mois le dit sieur Durant les paiera pour le surplus du dit tems à raison de cinq piastres d'Espagne pour chacun par mois, plus a été convenû que chacun des dits engagés voyageurs auront le droit de charger dans les canots du dit sieur Durant lors de leur retour, la pesanteur de vingt livres en descendant du dit pays d'en haut, car ainsy a été convenû de bonne foy entre les parties à peine de tous dépens, dommages et intérêts et pour l'exécution des présentes elles ont élu leurs domiciles irrévocables en leurs demeures susdites auxquels lieux &c. nonobstant &c. promettant &c. obligeant chacun en droit soy &c. renonçant &c. fait et passé à Québec, étude de Me. Berthelot d'Atigny, l'un des notaires soussignés qui a gardé la présente minute l'an mil sept cent soixante quinze et le vingt un février avant midy et a le dit sieur Durant signé avec les notaires soussignés les dits engagés voyageurs de ce enquis par les dits notaires ont déclaré ne scavoir écrire ni signer lecture faite.

Durand
J. A. Panet, Not.
Berthelot d'Artigny (1).

QUESTION

Le 28 mai 1737, est sépulturé à Montréal, Jean-Pierre Gonbau, âgé de 18 ans, natif de Du Tremblé, dans le Saintonge, de la compagnie de du Figuier, de la recrûe de 1736, trouvé noyé.

Quelle est cette recrue de 1736?

A. X.

(1) Archives de la province de Québec.

L'ANCETRE DES PLANTE

Ceux qui, au Canada, portent le nom de Plante, ont tous pour ancêtre commun Jean Plante (1) natif de Laleu, dans l'ancienne province de l'Aunis (2).

On montre encore à Laleu la maison habitée par Louis XIII pendant le fameux siège de La Rochelle contre les Calvinistes, en 1627-28. Cette commune a été réunie depuis à La Rochelle, capitale de l'Aunis.

En janvier 1920, et sous le titre : "Honneur à la plus petite des anciennes provinces de France", nous établissons, dans l'"Enseignement Primaire", et prenant pour base des chiffres fournis par M. l'abbé Lortie, que c'est l'Aunis, toute proportion gardée, qui a fourni le plus de colons à la Nouvelle-France. Et ce furent d'excellentes recrues : à preuve, parmi leurs descendants, on compte trois évêques, un premier ministre de la province de Québec ; d'autres ministres d'Etat à Ottawa et à Québec ; des juges ; des historiens ; des hommes de lettres et le fondateur de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Qu'il suffise de rappeler les familles Marchand, Miville dit Deschênes, Archambault, Plante, Duvernay, Coursolles, Rhéaume, Lusignan et Fréchette, toutes originaires de l'Aunis.

Les immigrants de ce petit pays devaient être animés d'une foi vive et fort agissante, tenus qu'ils avaient été de défendre constamment leur religion contre les fanatiques sectaires calvinistes au milieu desquels ils avaient vécu jusqu'à leur départ pour la Nouvelle-France.

Avant d'aller s'établir définitivement sur la côte de Beaupré, au Château-Richer, Jean Plante se maria à Françoise Boucher, fille de Marin Boucher, l'un des premiers colons de la Nouvelle-France puisqu'il connut Champlain et mérita que son nom fut gravé sur la plaque

(1) Quand nous généralisons ainsi, nous supposons naturellement qu'aucune famille de ce nom ne s'est établie au pays depuis que nous sommes sous le régime anglais.

(2) Il ne faut pas confondre, ainsi que l'a fait Tanguay, Laleu avec une seule l dans le corps du mot, et qui désigne une commune du département de la Charente-Inférieure; et Lalleu avec deux l, commune du département d'Ille-et-Vilaine.

de fonte du monument Hébert, près de l'hôtel de ville. Ce mariage reçut la bénédiction nuptiale dans la maison même du futur beau-père, par un quasi-martyr jésuite, le P. Poncet, qui devint trois ans plus tard captif des terribles Iroquois, subit leurs tortures, mais recouvra la liberté par un échange de prisonniers en temps de paix.

Le mariage de Jean Plante et de Françoise Boucher fut béni du ciel, car de sa très nombreuse famille onze enfants contractèrent des unions : sept garçons et quatre filles. Trois ans avant sa mort, survenue en 1706, l'ancêtre eut la joie d'assister à l'ordination de l'un de ses petits-fils : Charles, fils de Claude, l'aîné des enfants. Comme sa joie se serait accrue s'il eût prévu que Messire Charles Plante deviendrait tour à tour : curé de St-Michel, de Bellechasse ; curé de la cathédrale ; directeur du Séminaire ; chanoine ; puis vicaire général du diocèse de Québec (M. l'abbé Allaire). Comme cette joie se serait accrue davantage si son bon ange, sous l'inspiration du ciel, lui eût révélé qu'un autre de ses descendants, M. l'abbé J.-Omer Plante, curé sur cette côte de Beaupré où il s'était lui-même établi, mériterait, lui aussi, d'être fait chanoine et, pour ses exceptionnelles qualités, recevrait l'onction sainte qui confère la plénitude du sacerdoce et ainsi deviendrait l'un des princes de l'Église.

Le plus jeune des garçons de l'ancêtre Plante, François, s'établit au Château-Richer, sur le bien paternel vraisemblablement ; et les six autres élurent domicile à l'île d'Orléans : Sainte-Famille ; Saint-Jean et Saint-François.

L'aîné des enfants, Claude, et son frère Pierre épousèrent les deux soeurs, filles de Nicolas Patenôtre. La carte du sieur de Villeneuve (1689), indique l'endroit précis où résidait leur beau-père, à Sainte-Famille.

Nous donnons ici la série des ascendants, en ligne directe, de Monseigneur de Dobero.

1. 1650, (1er septembre) Québec. Jean Plante, Françoise Boucher.

2. 1691, (6 novembre) Sainte-Famille. Pierre Plante, Marguerite Patenôtre.

3. 1717, (27 juillet) Saint-Jean. Pierre Plante, Angélique Havard.

4. 1759, (19 février) Saint-François. Jean Plante, Marthe Vérieul.

5. 1788, (11 novembre) Château-Richer. Jean-Baptiste Plante, Marie-Josephte Doyon.

6. 1811, (4 novembre) Saint-François. Jean Plante, Madeleine Pépin dite Lachance.

7. 1853, (2 février) Saint-Roch. Québec. Pierre-Célestin Plante, Mary-Ann Laverty-Chamberland.

8. S. G. Mgr J.-Omer Plante, évêque de Doberø, auxiliaire de Mgr l'archevêque de Québec.

Les parents de Mary-Ann Laverty, d'origine irlandaise, moururent peu après leur arrivée au pays. La jeune orpheline fut aussitôt adoptée par une famille du nom de Chamberland d'où Laverty-Chamberland.

Après la naissance de leur premier-né, les parents de Monseigneur de Doberø émigrèrent à Saint-Michel.

La famille de Mgr Plante est alliée aux plus anciennes familles de la Nouvelle-France : à celles de Louis Hébert, d'Abraham Martin ; des Gagnon, des Doyon, des Guyon, et à nombre d'autres.

Nous tenons de l'obligeance du chanoine Roberge l'explication des armoiries de S. G. Mgr Omer Plante.

D'or, au Christ-Roi au naturel, bénissant, tenant à sénestre un sceptre du premier, debout sur un globe d'azur, où figure à sénestre un diadème royal.

Listel de gueules avec la devise : *Volumus hunc regnare super nos.*

LUCIEN SERRE

LES DISPARUS

François-Magloire Dérôme.—Né à Montréal en 1821, il fut admis au barreau de Québec le 19 octobre 1842. Il pratiqua sa profession à Montréal tout en faisant du journalisme. Il fut rédacteur des *Mélanges Religieux*, puis du *Canadien* en 1853. Il devenait protonotaire de Rimouski en 1857. Il continua sa collaboration à plusieurs revues, entre autres à la *Revue Canadienne* et au *Foyer Canadien* et, en 1878-79, il fut le rédacteur en chef de la *Gazette d'Ottawa*.

FRANCIS J. AUDET

DOCUMENTS INÉDITS SUR FÉLIX POUTRE

On s'est demandé à plusieurs reprises quelle fut la vraie conduite de Félix Poutré pendant la révolution de 1837-38 (1).

Feu M. Benjamin Sulte fut le premier à porter un coup à la célébrité de Poutré (2), puis ce fut M. Gustave Lanctot, dans la *Revue Franco-Américaine*. Je ne prétends pas vouloir résoudre cette question, mais plutôt y apporter quelques précisions, en reproduisant, répondant à une demande de M. Edouard Blondel (3), des documents antérieurs à ceux mentionnés par M. Gustave Lanctot (4).

Ces pièces sont publiées pour la première fois et les originaux sont conservés aux Archives de la Province de Québec (5). Ces documents se passent de commentaires ; ils font voir Poutré sous son vrai jour. Les voici :

“ Examen de Félix Poutré, journalier, de la paroisse de Saint-Jean, 23 novembre 1838 :

“Montréal. L'examen volontaire de Félix Poutré, journalier, de la paroisse de Saint-Jean, dit et déclare ce qui suit : Je suis âgé de vingt-deux ans. Je suis marié et ai un enfant. Samedi le 3 du courant en m'en revenant de voir ma soeur qui était malade à la pointe à la Miche, le soir je fis rencontre de Lucien Gagnon qui m'arrêta et me força de prêter le serment secret. Ayant d'abord refusé de prêter le dit serment, il me tira d'un coup de pistolet. Ce serment me liait à verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour la cause canadienne. Il me fit promettre ensuite de prendre le commandement d'une compagnie mais je le fis pas. Il m'emmena de suite au camp de Napierville. Il me dit aussi que tous les Américains marchaient pour prendre le Canada et que les Canadiens qui n'auraient point prêté ce serment seraient fusillés et leurs propriétés détruites, dans la même nuit,

(1) *B. des R. H.*, vol. XXIX, p. 174.

(2) *B. des R. H.*, vol. XXXII, p. 420.

(3) *B. des R. H.*, vol. XXXII, p. 419.

(4) *Revue franco-américaine*, 1913, pp. 282-291.

(5) Rapport de l'archiviste de la province de Québec, p. 262.

Je désertai du camp et m'en revint jusque chez Gédéon Roy au petit Bernier dans Saint-Jean où je passai une journée; pendant que j'étais là, le nommé Poirier apporta la nouvelle que les Américains arrivaient aux côtes; que Odle Town était pris et que ceux qui n'avaient point marché allaient être pris par les Américains. Je retournai de suite sous l'influence de la crainte aux côtes ainsi que nombre de jeunes gens de 12 à 14 ans qui craignaient aussi. Rendu là, m'apercevant que ce bruit était faux j'en désertai une seconde fois avec Antoine Boulet, François Christien ou Cardinal, Pierre Roy & Edmond Brousseau. Je ne retournai plus au camp. Quelques jours après cela, je fus à Saint-Jean pour voir Mr Marchand où je fus arrêté et conduit en prison où je suis actuellement. Pendant que j'étais au camp j'ai tint conseil avec plusieurs autres personnes pour saisir le Dr Robert Nelson et le conduire prisonnier à Saint-Jean, mais nous fûmes contraints d'abandonner notre projet par crainte d'être nous-mêmes fusillés. Ayant, il y a quelque temps, ouï dire que Mr François Ranger faisait prêter le serment secret que je lui demandai si cela était vrai et il me répondit que non. Je n'ai point eu d'autre conversation avec lui.

(Signé) Félix Poutré

“ Reconnu devant moi à Montréal, ce 23 novembre 1838, E. M. Leprohon, J. P.

* * *

“ Extrait de l'examen de Pierre Granger, de l'Acadie. (17 décembre 1838)

“ District de Montréal,

“ Examen volontaire de Pierre Granger, journalier de l'Acadie, âgé de vingt-sept ans, marié et père de quatre enfants déclare et affirme sous serment que trois ou quatre semaines avant le samedi du soulèvement Félix Poutré, journalier de notre paroisse, accompagné de Joseph Langlois, cultivateur de notre paroisse, Pierre Michel, cultivateur de Saint-Luc, et à ce que je crois Baptist Alexander, cultivateur de notre paroisse, m'ont fait entrer dans un bois. Là le dit Félix Poutré m'a expliqué ainsi qu'aux

trois autres qu'il fallait prendre le serment car autrement quand le train commencera et que Nelson, Côté et Gagnon viendraient nous serions fusillés; alors nous avons pris le serment et il nous a donné aussi le signal.

Assermenté devant moi, ce 17 décembre 1838, P. E. Leclerc, J. P.

* * *

“ P. E. Leclerc, surintendant de la police a C.-N. Montizambert, secrétaire civil, Montréal (28 novembre 1839).

(Traduction).

Bureau du Surintendant de Police,

Montréal, 28 novembre 1839.

“ Monsieur : —

Ayant reçu ordre de son Excellence le Gouverneur Général de lui rapporter de temps à autre l'état de ce district, j'ai l'honneur de mentionner pour l'information de son Excellence que rien depuis mon dernier rapport n'est arrivé pour me porter à changer mon opinion que le district demeure dans un parfait état de tranquillité. Pour appuyer mon opinion, je demande la permission d'inclure l'affidavit de Félix Poutré, cultivateur respectable de la paroisse de Saint-Jean, qui, depuis quelque temps, est attaché au personnel de la police pour fins secrètes.

Son devoir spécial est de surveiller sa paroisse et les paroisses environnantes, et quelques fois visiter le côté américain de la frontière et entrer en communication avec les réfugiés établis là depuis les deux révolutions.

L'information que j'ai reçue de Poutré ne laisse aucun doute dans mon opinion que les récents rapports d'une autre invasion venant des États-Unis sont sans aucun fondement.

Je demande aussi la permission de vous informer qu'en conformité avec les ordres reçus, Siméon Marchesseau (un des individus déportés aux Bermudes sous l'ad-

ministration du Gouvernement de cette Province par Lord Durham) fut reconduit aux États-Unis et débarqué à Burlington, dans l'État de Vermont.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) P. E. Leclère,
Surintendant de la Police.

C. N. Montizambert,
Assistant Secrétaire,
Montréal.

* * *

Déposition de Félix Poutré. (28 novembre 1839).

“ Félix Poutré, cultivateur de la paroisse de St-Jean, après serment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et dit : J'arrive des États-Unis où j'ai... visité Champlain et Plattsburg, sur les Frontières.

J'y ai rencontré plusieurs réfugiés politiques et entr'autres les nommés Bissonnette, Menard, Champeau et Peter Lock. Je n'ai aucun doute d'après les conversations que j'ai eues avec eux, que tout est dans un état de tranquillité parfaite sur les Frontières et qu'il ne se trame aucune invasion sur notre territoire.

Dans la paroisse de Saint-Jean où je demeure tout est aussi dans un état très tranquille et les habitants évitent même de parler politique. J'ai aussi eu occasion dernièrement de visiter les paroisses de l'Acadie, Saint-Luc, et des Côtes, où je connais beaucoup d'habitants et autant que j'ai pu m'en assurer leur but est de rétablir la tranquillité dont ils jouissaient avant nos troubles politiques et je n'hésite pas à déclarer que s'il se tramait quelques complots contre le Gouvernement dans les paroisses ci-dessus j'en aurais eu connaissance.

Le déposant ne dit rien de plus et a signé.

(Signé) Félix Poutré

Assermenté devant moi, à Montréal, ce 28 novembre 1839.

* * *

Félix Poutré, veuf de feu Rose Benac, décéda à l'Hôpital-général de Montréal, le 22 février 1885, et fut inhumé dans le cimetière de la Côte des Neiges, le 24. La *Minerve* du 25 février 1885, rapporte qu'un grand nombre des anciens amis politiques du défunt étaient présents.

Voici en quels termes un journal de l'époque annonçait la mort de Poutré à ses lecteurs (1).

"Félix Poutré, un des patriotes de 1837, est mort hier matin à l'Hôpital Général, à l'âge de 69 ans.

"Félix Poutré avait acquis beaucoup de célébrité depuis l'année 1862, année où il publia une brochure intitulée, 'Échappé de la potence — Souvenirs d'un prisonnier d'état Canadien en 1838'. Lorsque la révolution canadienne éclata, Poutré était un jeune homme de 21 ans, travaillant sur la ferme de son père, à l'Acadie, dans le rang du grand Bernier.

"En 1838, le 3 septembre, le Dr Côté, de Napierville, et le Dr Robert Nelson, de Montréal, rencontrèrent Félix et l'engagèrent à se joindre à une insurrection qui devait éclater dans quelques semaines.

"Félix fut nommé capitaine d'une compagnie qu'il devait lever parmi les patriotes. Le 1er novembre il se rendit à Napierville et prit part à la bataille qui fut livrée aux volontaires près d'Odelltown. Après la défaite des patriotes, Poutré se voyant traqué dans les bois comme une bête fauve et exposé à mourir de faim, se livra aux autorités militaires de St-Jean. Il fut subséquemment incarcéré à Montréal avec Duquet, Cardinal, Hindelang et les autres insurgés. Poutré simula la folie. Il joua sa comédie avec tant de talent qu'on dût le remettre en liberté.

"De 1840 à 1850 l'ex-prisonnier d'état fit le commerce de foin, mais la fortune ne sourit pas à ses opérations.

"En 1861, feu M. Médéric Lanctot rédigea les mémoires de Félix Poutré qui parurent en brochure. A la demande du héros cette brochure fut mise sur la scène par M. Louis Fréchette.

"La première fut donnée au Music Hall de Québec dans le cours de l'hiver 1862. Le premier rôle était tenu par feu

(1) La *Patrie*, 23 février 1885.

Paul Dumas. Le drame eut beaucoup de succès et a été joué et rejoué des centaines de fois dans toutes les parties du Canada et des États-Unis.

“Disons en passant qu’il a été imprimé à l’insu de l’auteur et qu’il porte la trace de nombreuses additions et de coupures faites par les différents amateurs qui l’ont joué.

“L’auteur nous a déclaré qu’il avait même des difficultés à reconnaître dans cette brochure son oeuvre primitive.

“Il y a cinq ou six ans, Poutré parcourait les villages du Bas-Canada et les différentes villes des États de la Nouvelle-Angleterre en donnant des conférences sur les événements de 1837-38. Les recettes n’étaient pas considérables, mais elles étaient suffisantes pour les besoins modestes du vieux patriote. Félix Poutré était veuf depuis de nombreuses années et père de cinq enfants. Ces derniers sont morts à l’exception d’un fils qui vit actuellement en Californie et d’une fille qui réside à Montréal.

“Lors de la mort de Félix Poutré l’on fit des démarches pour que ses restes soient enterrés sous le monument érigé à la mémoire des victimes de 1837-1838, dans le cimetière de la Côte des Neiges, mais sans résultat (1).

Sources imprimées se rapportant à Félix Poutré

Escaped from the Gallows. Souvenirs of a Canadian State Prisoner in 1838. (By Félix Poutré) Montreal, printed for the author by de Montigny & Co. Sold by the Principal Booksalers, 1862. 8 vo. 48 pp.

Echappé de la potence. Souvenirs d’un prisonnier d’état Canadien en 1838. (Par Félix Poutré). 1^{ère} édition, Montréal, 1862, 2^{ème} édition, Beauchemin et Valois, Montréal, 1884, 1 vol. in-8, 139 pages. Ces mémoires atteignirent une 3^{ème} édition.

Félix Poutré, par Louis Fréchette, drame historique en 4 actes, Montréal, 1 vol. in-18, 59 pages.

La Patrie, Montréal, 23 février 1885; la Minerve, 24, 25, et 28 février 1885.

Le Samedi, Montréal, 1907, article publié par Pierre Voyer, sous le pseudonyme Mistigris.

(1) *La Minerve*, 24 février 1885.

La fin d'une légende, par Gustave Lanctot, la *Revue Franco-Américaine*, février 1913, pp. 282-291.

Catalogue des pamphlets, journaux et rapports déposés aux Archives du Canada, 1611-1867. Ottawa, 1916.

Rapport des Archives Publiques pour les années 1914-1915.

Félix Poutré, traître aux patriotes, *B. R. H.*, XXIX, p. 174.

Félix Poutré sous ses vraies couleurs, la *Patrie*, Montréal, 27 octobre 1923.

Félix Poutré traître aux patriotes, *B. R. H.*, XXX, p. 13.

Félix Poutré, par Édouard Blondel, *B. R. H.*, XXXII, p. 419.

Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1925-26.

L'*Almanach du Peuple* reproduisit dans un de ses numéros les *Mémoires* de Poutré.

LIONEL AUDET LAPOINTE

LOUIS CHATELLAIN DE LEROLLE

Pardevant Romain Becquet, notaire royal en la Nouvelle-France, et témoins soussignés fut présent en sa personne Louis Chatellain, escuyer, sieur de Le Rolle, enseigne d'une compagnie d'infanterie commandée pour le service du Roi par le sieur de Monteil dans le régiment de Poitou de présent en ce pays, lequel s'est purement et simplement démis et par ces présentes se démet entre les mains de Sa Majesté de sa charge d'enseigne dans le régiment de Poitou. Fait et passé à Québec, étude du notaire susdit et soussigné, le vingt-sixième jour du mois mil six cent soixante six, présence des sieurs Augustin Gondoin, bourgeois, de la ville de Caën, et Pierre Faure, demeurant en ce pays, témoins qui ont signé à ces présentes, avec le sieur de Lerolle et notaire suivant l'ordonnance.

Lerolle
Faure
Gontoin
Becquet, nore royal.

LA SOCIÉTÉ DES AMIS

A la page 121 du *Bulletin des recherches historiques*, de 1902 se trouvent, en réponse à une question posée à la page 64, de copieux détails sur la *Société des amis*. L'auteur de cette notice nous informe que ladite société avait été fondée en 1842; qu'elle était composée de quarante membres actifs et sept membres correspondants; qu'elle fonda la première *Revue Canadienne*; enfin, qu'elle était divisée en trois sections : (a) lettres et beaux-arts; (b) droit et jurisprudence; (c) médecine et économie domestique.

Suit une liste des membres parmi lesquels on relève les noms de plusieurs de nos hommes éminents.

La même année, Ludger Duvernay, de retour de son exil aux États-Unis, ressuscitait la société Saint-Jean-Baptiste. L'un et l'autre de ces groupements coexistèrent dans une parfaite harmonie. En 1843, les deux souscrivirent pour le soulagement des victimes du grand incendie de Boucherville et, en 1846, lisons-nous dans *l'Aurore des Canadas* du 26 juin, la Société des Amis prit part à la procession de la Saint-Jean-Baptiste, mieux encore, on lui avait réservé une place d'honneur, car elle marchait à l'ombre de la principale bannière de l'Association nationale.

Rappelons qu'en cette même année (1846), au banquet de l'anniversaire de fondation de la Société des Amis, l'orateur et l'écrivain bilingue Peter-Louis MacDonnell prononça en réponse à la santé des Dames, un fort joli discours dont le texte nous est conservé dans le *Répertoire national*, 2e éd., vol. IV, p. 121.

Bien entendu, ce Peter-Louis MacDonnell ne doit pas être confondu, comme on l'a fait parfois, avec l'avocat John de Belestre McDonnell, sur le terrain duquel fut fondée la Société Saint-Jean-Baptiste.

Peter-Louis était fils de Duncan Cameron MacDonnell et de Agathe-Henriette Huguet-Latour et il ne vit le jour qu'en 1821.

Il ne serait peut-être pas hors de propos de mentionner ici, que la Société Saint-Jean-Baptiste naquit une première fois d'un autre groupe sur lequel on n'a pas de renseigne-

ments. En effet, la *Minerve* du 26 juin 1834 décrit les phases de la célébration du 24 juin. Nous apprenons ainsi qu'au cours du fameux banquet, les "toasts officiels" furent suivis d'une série de "toasts volontaires". Citons les deux premiers :

1°—M. Duvernay, président de la "Société" "Aide-toi, le Ciel t'aidera" qui a donné l'idée de cette fête et qui en a surveillé les préparatifs.

2°—"Aide-toi, le Ciel t'aidera." Cette société naissante composée de l'élite de notre jeunesse fait concevoir les plus flatteuses espérances.

Le succès de la Société Saint-Jean-Baptiste fut-il tel que l'on jugea inutile de continuer l'autre ? Ou bien sombra-t-elle durant l'orage que déclina la rébellion ?

E.-Z. MASSICOTTE

UNE COMMISSION D'ENSEIGNE DE MILICE EN
1803

Sir Robert Shore Milnes, bart, lieutenant-gouverneur de la province du Bas-Canada, etc, au sieur Gabriel Cotté.

Reposant confiance dans votre Loyauté, Courage et bonne conduite, nous vous nommons par ces présentes enseigne des Milices de la Ville de Montréal durant notre bon plaisir; pour en cette qualité agir avec soin et diligence à remplir les devoirs de votre charge en exerçant et bien disciplinant les Officiers inférieurs et les Miliciens des dites Milices lesquels sont ordonnés de vous obéir comme leur enseigne; et nous vous enjoignons d'observer et de suivre Les Ordres et directions que vous recevrez de tems à autre de notre part, ou de vos Officiers Supérieurs, concernant le Service de Sa Majesté, conformément à La Loi.

Donné sous notre Seing et Sceau, au Château St-Louis en la Ville de Québec ce Treizième jour du mois de juin dans la Quarante troisième Année du Règne de Sa Majesté et dans l'Année de Notre Seigneur Mil huit cent trois.

ROBT S MILNES

Par ordre de Son Excellence.

Herman W. Ryland.

LES PREMIERS HABITANTS DE LA NOUVELLE-FRANCE

Tout le monde sait de quelle manière la plupart des colonies se sont formées dans l'Amérique ; mais on doit rendre cette justice à celle de la Nouvelle-France que la source de presque toutes les familles qui y subsistent encore aujourd'hui est pure et n'a aucune de ces taches que l'opulence a bien de la peine à effacer : c'est que ses premiers habitants étaient ou des ouvriers qui y ont toujours été occupés à des travaux utiles, ou des personnes de bonne famille qui s'y transportèrent dans la seule vue d'y vivre plus tranquillement et d'y conserver plus sûrement leur religion qu'on ne pouvait faire alors dans plusieurs provinces du royaume où les religieux étaient fort puissants. Je crains d'autant moins d'être contredit sur cet article, que j'ai vécu avec quelques-uns de ces premiers colons, presque centenaires, de leurs enfants et d'un assez bon nombre de leurs petits-fils ; tous gens plus respectables encore par leur probité, leur candeur et la piété solide dont ils faisaient profession, que par leurs cheveux blancs et le souvenir des services qu'ils avaient rendus à la colonie.

Ce n'est pas que dans ces premières années, et plus encore dans la suite, on n'y ait vu quelquefois des personnes que le mauvais état de leurs affaires, ou leur mauvaise conduite obligeaient de s'exiler de leur patrie, et quelques autres dont on voulait purger l'État et les familles ; mais comme les uns et les autres n'y sont venus que par petites troupes et qu'on a eu une très grande attention à ne les pas laisser ensemble, on a presque toujours eu la consolation de les voir en très peu de temps se réformer sur les bons exemples qu'ils avaient devant les yeux, et se faire un devoir de la nécessité où ils se trouvaient de vivre en véritables chrétiens dans un pays où tout les portait au bien et les éloignait du mal (R. P. Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. I, p. 205).

TABLE DES MATIÈRES DU TRENTE-TROISIÈME VOLUME DU BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

	PAGES
Acadie, Les seigneurs de l'ancienne..	343
Acadiens, "congréganistes", Trois..	407
Acte de naissance intéressant, Un..	36
Acte de foi et hommage..	556
Aigubelle ou Aigrebelle..	51, 412
Almain, La date de la mort de Pierre-Victor..	36, 220
Amlot Vincelotte des Iles, Charles..	366
Appichimo, L'..	218, 371
Arbre à la Croix, L'..	411
Archivistes, Les..	678
Aubert de Gaspé, l'auteur des Anciens Canadiens	24
Auger, Joseph-Cyrille..	107
Badeau, Jean-Baptiste..	192
Baie Saint-Paul, Les industries de la..	120
Barrette, L'abbé Norbert..	691
Beaudet, L'abbé Louis..	18
Beaumont, La paroisse de..	609
Beauport, La truite du lac..	496
Beaupré, La seigneurie de..	521
Bédard, Joseph..	290
Bédard, Joseph-Edouard..	212
Bégon au ministre, Lettres de l'intendant..	374, 417
Berthelet et le Conseil législatif, Antoine-Olivier..	19
Bie, L'origine du nom..	486
Bigot, Une ordonnance inédite de l'intendant..	22
Billy, L'honorable Louis-Adolphe de..	245
Bisson, Le caporal..	154
Blaise, Raymond..	283
Blin, Le chirurgien..	221
Bochart Champigny au ministre, Lettre de M.	712
Boisseau, Les poésies de Nicolas-Gaspard..	555
Bossé, L'honorable juge Joseph-Noël..	99
Boucher, Pierre..	484
Boucher, Les frères et soeurs de Pierre..	363
Boucher de La Bruère, Lettres du chevalier..	127
Boucher de La Bruère, Le docteur Pierre-Claude..	483
Boucher-Belleville, L'abbé J.-B.	305
Boucherville, La bourgade de..	27, 168
Bouchette, Le portrait de R.-S.-M.	22
Bouchy, L'abbé Pierre-Henri..	691
Bourget, Le premier au Canada..	332
Bourget, Les cheveux de Mgr..	331
Bouteroue et la recette du dix pour cent, L'intendant..	125
Boyer, Louis-Alphonse..	606
Bretonnière, M. de la..	39, 220
Bruneau, Le premier ancêtre canadien des Petit dit..	588
Bureau des Pauvres de la Sainte-Famille de l'île d'Orléans, Le..	577
Cadeau, Un singulier..	584
Callières, Le frère du gouverneur de..	48
Calvinistes, Tous..	214
Caméleon , La perte du..	404
Cannon, L'honorable juge John-Lawrence..	210

Cap à l'Arbre, Le.	411
Cap-de-la-Madeleine, Notes sur le.	96
Caron, Georges.	358
Cartier, Le Bref récit de.	364
Cartier, Une lettre inédite de sir G.-E.	697
Carufel, Notes sur la seigneurie de.	359
Cassegrain, Arthur.	239
Cazes, Paul de.	95
Cebet, Le citoyen.	105
Céloron de Blainville, Notes sur Joseph-Louis.	600
Céloron de Blainville, Acte de notoriété de Pierre-Joseph.	676
Champigny, Le fief.	449
Chatellain de Lerolle, Louis.	759
Chant national des Canadiens français, Le.	89
Chants du terroir.	608
Charny, La seigneurie de.	641
Chartier, L'abbé Jean-Baptiste.	97
Chartier, René.	120
Château-Richer, Une forteresse au.	348
Chaudière (entre Saint-Romuald et Saint-Nicolas), Le Pont sur la.	356
Chevaline, Le fief de la.	491
Chicago, A propos de.	256
Cicé, L'abbé de.	366
Cimon, L'abbé Henri.	347
Clerin, Le sieur de.	255
Club des Dix.	743
Colclough, La famille.	536
Contrats d'engagement, Quatre.	525
Contrecoeur, Claude-Pierre Pécaudy de.	309
Contrecoeur, Le capitaine de.	122
Cooke, La famille.	490
Cornoyer, Le peintre.	21, 310
Couillard-Dupuis, Jean-Baptiste.	216
Coutu, Edouard.	287
Couturier, Un mémoire de l'abbé.	41
Croix de chemin, Les.	197
Cures du gouvernement de Montréal sous le régime français, Les.	699
Cuvillier, Augustin.	108
Dames doreuses, Les.	39, 223
Damours de Serain et Damours de Chauffour, Les familles.	328
De Meulles en Acadie, Le voyage de l'intendant.	482
Désaulniers, Alexis Lesieur.	294
Denonville, Le gouverneur de.	121
Diemar, Le baron Augustin de.	37, 128
Dionne, Pascal-Amable.	302
Disparus, Les.	18, 43, 83, 92, 95, 97, 99, 102, 107, 128, 156, 159, 192, 206, 208, 210, 212, 216, 223, 239, 242, 245, 248, 250, 284, 287, 290, 294, 302, 305, 311, 324, 327, 331, 347, 349, 351, 353, 358, 372, 416, 431, 453, 456, 466, 489, 557, 606, 680, 691, 702, 704.
Dorval, L'ancêtre des.	291
Doublet, Jean-François.	206
Drapeau, Le seigneur Joseph.	385
Dupré, Jean-Baptiste, Le Compte.	705
Duval, Geo.-Arthur-Odilon.	212
Du Lhut, Daniel de Greysolon, sieur.	139
Dupont de Neuville, Notes sur Nicolas.	129
Esclave, Un baptême d'.	155
Famille sacerdotale, Une.	593

Familles nombreuses, Pension du roi aux.	220
Fleury des Marais, La famille.	301
Fornel, Jean-Louis.	311
Forteresse, L'histoire d'une.	348
Francisco, Les 135 ans d'Henry.	169
Franco-Amis, La Société des.	251
Franco-maçons, Les.	306
Frères Hospitaliers de la Charité de l'Ordre de Saint-Jean de Dieu, Notice sur les.	522
Frère, Joseph-David.	463
Frontenac, Sa harangue prononcée le 23 octobre 1672.	735
Frontenac, Sa réponse aux Cinq Nations Iroquoises.	681
Gagnon, Jean-Philéas.	42
Gauthier, L'honorable juge Félix-Odilon.	128
Gélinas, canadien, Le premier.	465
Germain au gouverneur Haldimand, Lettre de lord.	464
Gingras, L'honorable Jean-Elie.	248
Gladu, R. P. Louis de Gonzague.	223
Gonthier, Le R. P. Pierre-Théophile.	83
Goyer, Le Père Olivier.	702
Grasset de Saint-Sauveur, Où est né le bienheureux.	93
Gravel, L'abbé Louis-Joseph-Pierre.	242
Gregory, William.	590
Gueguen, Joseph.	494
Guenier ou Guesnier, Le Père.	679
Guitel, Jehan.	592
Habitants de la Nouvelle-France, Les premiers.	762
Hamilton, Une lettre du gouverneur.	88
Haucourt, sieur de Lieu, Nicolas de.	740
Hearn, John-Gabriel.	239
Henry, Edme.	150
Hertel, Une supplique de François.	640
Hétu, Léonard-Ovide.	208
Hiché, conseiller au Conseil Supérieur, Henry.	193
Histoire et roman.	388
Hocquart au ministre, Lettre de l'intendant.	610
Hope, L'arrière-fief.	307
Hôpital-Général de Québec, Tableau chronologique des principaux faits touchant l'histoire de l'.	457
Houde, Frédéric.	456
Iberville, Le sieur d'.	38
Iles du St-Laurent, entre l'île aux Coudres et l'île d'Orléans.	448, 534
Janclot, L'officier.	211
Jarret, de Verchères, Une.	411
La Barre, Le médecin de M. de.	207, 369
La Brosse, Un acte du Père.	587
Lac des Deux-Montagnes, La seigneurie du.	41
Lafrance, Charles-Joseph Lévesque dit.	557
Lafresnaye au Cap Saint-Ignace, Le fief de.	40
Lanaudière ou du Lac Maskinongé, La seigneurie de.	219
Landriève, Pièces au sujet de M.	497, 558, 626
Landry, Le major-général Joseph-Philippe.	250
Langlois, Jean.	287
Larue, L'honorable Jules-Ernest.	107
Lavallée, Calixa.	90, 414
Lavaltrie, Barbe de.	148
Leblond, La plus ancienne souche des.	688
Leclerc, L'abbé Nazaire.	704

Lecours dit Barras, La famille..	247
Leduc, procureur général du Conseil Souverain, Le sieur.. . . .	123
Lée était-il d'origine anglaise, Thomas.. . . .	352, 726
LeMay, Léon-Pamphile..	92
Le Mesurier, Nicolas..	288
Le Moine, Le banquier Benjamin-Henri..	213
Lemoyne de Maricour, Le sieur..	254
Lériger de La Plante..	729
Le Roy, Le soldat Gilles..	138
Le Roy, L'âge de Nicolas..	149, 370
Lespérance, John Talon..	692
Lessard, L'ancêtre des..	549
Lettre d'un canadien captif des Iroquois en 1661..	
Lévis, près du pôle nord..	403
Ligneris, Le capitaine François-Marie Le Marchant de..	241
Lindsay, Charles-Gowen..	102
Littérature canadienne..	253
Livaudière en 1756, Habitants et censitaires de la seigneurie de..	243
Loge de francs-maçons, La première..	306
Lotbinière, Au sujet de la famille de..	389
Lotbinière, Le capitaine de..	254
Lotbinière, Louis-Théandre Chartier de..	198
Lotbinière, Une supplique de M. de..	741
Lotbinière, René-Louis Chartier de..	257, 585
Lotbinière, René-Louis de..	585
Lotbinière, René-Louis de, Les vers burlesques de..	264
Lozeau, Permis d'enseigne à Jean..	147
Madeleine, Une expédition aux îles de la..	400
Magnan, L'abbé Joseph-Roch..	353
Mai de la liberté, Notes sur le..	15
Mallbot, Le géant Modeste..	335
Malljay, Paul de..	284
Manchon autrefois, L'usage du..	325
Marchand, Le peintre J.-N..	209
Marée de la Sainte-Madeleine, La..	599
Marin, Le sieur..	124
Maskinongé, La seigneurie de Lanaudière ou du Lac..	219
Maugue, maître d'école, Claude..	104
Maurault, L'abbé Joseph-Pierre-Anselme..	453
Mayrand, La famille de l'honorable Etienne..	708
McDonnell, Théo-Alexandre-Oscar..	738
McDougall, La famille..	401
Menut, Alexandre..	408
Métral, Louis de..	640, 695
Meyer, Le peintre Arminius..	22
Missolonghi, Le siège de..	373
Mondelet à l'honorable Louis de Salaberry, Lettre de J.-M..	249
Montgomery, L'épée du général..	529
Montigny, Pierre-Jean-Baptiste Testard de..	295
Montour, Le R. P. Athanase..	373
Montréal au 18e siècle, Un Vauxhall à..	303
Montréal, Les noms de rues à..	485
Montréal, Les colons de..	170, 224, 312, 379, 433, 467, 538, 613, 650
Morisse, Le sieur Charles..	47
Munkel, Le docteur William-Ernest..	350
Napoléon et la baie d'Hudson..	413
Neuville en 1725, Le fief de..	252
Nicolet, Les journaux de..	338
O Canada, terre de nos aïeux..	89

Orléans, Acte de prise de possession de la seigneurie de l'île	25
Outlas, Le sieur	124
Pacaud, secrétaire du Roi, Antoine	17
Pacaud, Philippe-Napoléon	554
Pacaud, La famille	84
Papineau à John Neilson, Lettres de L.-J.	653
Papineau à A.-M. Bourassa, Lettre de L.-J.	692, 739
Paroisse canadienne, La	692
Patron, Jean-Jacques	139
Peachy, Joseph-Ferdinand	159
Peguillon, Le chevalier de	643
Pelletier, L'abbé Thomas-Benjamin	431
Pelletier, Rémi-Octave	416
Pension du roi aux nombreuses familles	220
Pièce de 1763, Une	288
Pincier, l'hermite de William-Henry, Théodore de	312
Plante, L'ancêtre des	750
Planté, Joseph-Bernard	327
Plessis, Lettre pastorale de Mgr	163
Plessis, Mandement de Mgr	166
Politesse de grand seigneur	285
Power, L'honorable juge William	351
Practor à Madame de Salaberry, Lettre du colonel	432
Prise de possession, Plaque de	246
Quesnel, L'honorable Frédéric-Auguste	399
Rabachini, Le musicien	362
Ramezay, Le fort	398
Registres de l'état-civil de la province de Québec	77
Rigault, Pierre-François	321
Rinfret dit Malouin, Rémi-Ferdinand	331
Rosalba, L'auteur de	694
Ross, L'honorable James-Gibb	311
Rouales, Le vicomte de	491
Rouillard, Liste des ouvrages publiés par Eugène	363
Rouleau, Charles-Edmond	245
Routhier, A.-B.	90
Saillant de Collégien, Antoine-Jean	23
Saint-Denis, L'abbé Joseph	349
Saint-Hilaire, La croix colossale du mont	580
Saint-Michel de Bellechasse en 1752, Les habitants de	43
Saint-Roch de Québec, La paroisse de	3, 65, 160
Saint-Vallier, Mgr de	155
Saint-Zacharie de Metgermette, Les rangs de	334
Sainte-Hélène, L'île	14
Salaberry, Lettres de l'honorable Louis de	106
Salaberry au général Clarke, Mémoire de l'honorable Louis de	361
Salaberry à sa femme, Lettre de l'honorable Louis de	357
Salaberry, héros de Châteauguay, A propos de	88
Salaberry, Lettres de Maurice-Roch de	52
Salaberry à son père, Lettre de	519
Sanguinet, Les frères	215
Sarras dit Beaupré, Antoine	98, 217
Sarrazin, Brevet de chirurgien des troupes du Canada pour le sieur	76
Sculpture religieuse au Canada, Pour servir à l'histoire de la	367
Seigneuries de l'ancienne Acadie, Les	343
Signer d'une croix	537
Simard, L'abbé Henri	742
Sirène du Lac Supérieur, La	644
Société des Francs-Amis	251

Société des Amis	760
Sol canadien! terre chérie!	222
Soldats fantômes de la Pointe-à-Quenet, Les	454
Stein, La famille	607
Suicide sous le régime français, La peine du	698
Surgères, François de la Rochefoucauld de	103
Suzor, Louis Thimothée	372
Taché, Jean-Paschal	287
Taché, Louis-Hyppolite	453
Tavernier dit Sanspitié, La famille	703
Terme, Le suisse Jean	513
Terreau, Charles-Roch	680
Terreau, Louis	324
Testament avec clause dérogoire	26
Têtu, Charles	92
Têtu canadien, Le premier	126
Thibault, Les ouvrages publiés par Charles	368
Tourette, Claude de Greysolon, sieur de la	139
Tracolles, Le médecin Blaise de	579
Tracey, Le docteur Daniel	492
Vallée, Charles-Amédée	489
Varin, Jean-Victor	240
Vaudreuil au ministre, Lettre de	374, 417
Vauxhall à Montréal au 18e siècle, Un	303
Vers burlesques de 1666, Les	533
Vézina, L'ancêtre des	339, 649
Viger et les centenaires, Jacques	100
Viger, L'honorable Denis-Benjamin	216
Viger, Jacques	156
Viger, L'honorable Louis-Michel	354
Vieux registres, vieux papiers	687
Villes fondées par des Français et des Canadiens en Amérique	531
Voyageurs en 1775, Engagement de	748
Wurtele, L'honorable Jonathan-Sexton Campbell	704